

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 127



L'OURS DANS LES PYRÉNÉES

SUITE OU FIN ... ?

SUD-OUEST NATURE

édité par la
SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique

Sommaire

EDITORIAL	In memoriam... .. 1
AU FIL DES MOIS	Quoi de neuf ?... .. 2
ACTUALITÉ	Mobilisons-nous, tout de suite, pour l'AFSSE ! .. 6
UN GESTE POUR LA NATURE	Une perte incalculable, suite... .. 7
DOSSIER	L'ours des Pyrénées .. 9
CLIMAT	Calendrier des négociations .. 25
	Des animaux déboussolés .. 27
DÉCOUVERTE	Les ravins basques .. 28
LOISIRS	Sorties de mars .. 30
PÉTITION	Pas de radioactivité dans nos assiettes ! .. 31

Prix du numéro : 5

Novembre 2004

Photo de couverture :

Cette photo de Jean-Jacques Camarra (Coordinateur du Réseau Ours brun - ONCFS), réalisée en 1995, représente Cannelle et un de ses oursons. Publiée en couverture de SON n° 90 (3ème trimestre 1995), voici ce qu'écrivait alors son auteur :

"Les derniers spécimens de la race pyrénéenne d'ours bruns, même s'ils ne constituent plus une population viable, se reproduisent encore. La découverte de quelques empreintes de pattes de petite taille au printemps dernier, ainsi qu'une photographie prise avec un appareil à déclenchement automatique, démontrent la présence d'un jeune de l'année, le premier depuis six ans. Vers la fin décembre, la petite famille fut repérée dans la zone de mise bas. L'ourson hibernera donc en compagnie de sa mère, pour son second hiver. Sans nul doute, la pénurie en aliments naturels remarquée au cours de l'automne dernier fut un cap difficile à passer pour ce petit ours. Des apports de nourriture naturelle, plus particulièrement de glands, furent réalisés à l'initiative des valléens regroupés au sein de l'IPHB. Certaines activités humaines furent réduites sur les sites supposés fréquentés par la famille. Le nouveau né sera baptisé sur les fonds baptismaux des écoles des trois vallées béarnaises. Par ailleurs, en 1995, le Réseau Ours Brun a identifié six individus sur l'ensemble des Pyrénées Occidentales, soit un recul progressif de la taille de la population pour les cinq dernières années."

Dix années après, c'en est fini de l'avenir de la souche pyrénéenne française de l'ours brun.



In memoriam...

La disparition brutale, irréparable, du dernier spécimen femelle de notre ours pyrénéen me plonge dans un profond désarroi. J'ai "la haine" comme disent les jeunes, "tengo rabia" comme disent nos chers amis de l'autre côté des Pyrénées, chers amis que j'envie profondément aujourd'hui. Ils savent, eux, vivre encore en harmonie avec les grands fauves !

Je suis haineux envers qui ? Contre les démolisseurs de la biodiversité, sûrement ! Mais pas seulement. Envers moi-même aussi, envers nous, militants, qui n'avons pas su ou pas pu convaincre ; également envers bien des proches amis associatifs qui ne cessent de répéter "vite dix ours, vite au moins deux ourses... d'où qu'ils viennent - et nous retrouverons une vraie montagne pyrénéenne". A ceux-là, je dis... en êtes-vous si sûrs ?... Pas moi. Du moins, tant que les mêmes responsables resteront aux commandes, qu'il s'agisse de ceux qui discourent ou de ceux qui, au plus profond de nos montagnes, portent encore le fusil comme au temps où ils "détruisaient le nuisible". N'oublions pas que c'est la même génération. Alors, depuis deux mois, j'ai du mal à me débarrasser de cette aigreur ! Je sais qu'ainsi je vais déplaire à certains, mais je dois dire ce que je pense.

Vous retrouverez dans ce Sud-Ouest Nature, dans mes écrits d'il y a dix ans, cette crainte quant à la responsabilisation totale des locaux dans le cadre d'une gestion d'un patrimoine qui nous est commun ! Je ne me suis hélas pas trompé. L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), dont l'objet fondamental était la survie de l'ours pyrénéen, a totalement failli à sa tâche et ce, malgré notre acharnement participatif, mais avec seulement voix consultative.

Quand je lis, quand vous lisez, ici et là : "allez vite, deux ourses"... et - entre les lignes - "repartons avec les mêmes puisque maintenant ils sont d'accord", peut-être... Mais à quel prix ? C'est certes un autre problème mais, chers amis associatifs, gardons-le toujours à l'esprit. Depuis sa création en 1993, l'IPHB a obtenu quatre millions d'euros de l'Etat, sans compter l'aide de l'Europe et du Conseil régional d'Aquitaine... Ces millions, ils ont servi à quoi ? Le résultat, nous le connaissons !

Est-ce pour poursuivre de cette manière, avec des ours slovènes, croates ou espagnols, harnachés de colliers, d'émetteurs de tout poil, afin que l'Homme puisse avoir la main immédiate sur eux à la moindre incartade ? Pour les mettre ensuite, s'ils font trop de bêtises, dans un ou des parcs de vision, nous y allons bien sûr tout droit. Que l'on ne nous parle alors plus de "Pyrénées, frontière sauvage". Fiction ou réalité ? A vous de juger.

L'Etat doit reprendre l'initiative. Les déclarations solennelles du Président de la République ("perte irréparable de la biodiversité"), du Ministre de l'Écologie ("catastrophe écologique"), doivent être enfin suivies d'actes concrets. Si cette consternation est réelle, qu'elle serve à prescrire, à faire respecter des décisions qui peuvent paraître impopulaires localement mais qui sont logiques dans un grand pays européen qui se doit de montrer l'exemple.

Pourquoi, par exemple, l'Etat a-t-il dû attendre cette catastrophe pour suspendre la chasse dans l'espace vital de cette dernière famille ursine ? Pour ne pas déplaire localement... Cela va-t-il changer demain en Haut-Béarn, pour suivre l'expérience qui semble réussir dans les Pyrénées Centrales ? Ceux qui veulent de l'ours ne s'en plaindront pas. La transposer ici ? J'en doute dans l'état actuel des mentalités. Quant à l'opportunisme politique qui ferait que ceux-là même qui hier n'en voulaient pas seraient maintenant d'accord, qui, ici et ailleurs, peut croire cela ?

N'oublions pas que ce sont les mêmes responsables qui détruisent la montagne en vallée d'Aspe (route et tunnel du Somport), en vallée d'Ossau (amendement Fabrèges). Que ce sont les mêmes ou leurs aînés qui ont accepté du bout des lèvres le Parc national des Pyrénées, dans la mesure où il n'englobait pas les meilleurs territoires de chasse à coqs de bruyère et à sangliers - donc le biotope à ours - et où il excluait des sites aménageables comme le Sous-souéou (projet de 7.000 lits...). Que ce sont les mêmes aussi qui voulaient une station de ski au Somport... dans le Parc national. Nous n'avons pas la mémoire courte. Certes, on peut changer ! Mais je me répète : comment faire la part des choses entre l'opportunisme politique et la réelle volonté de préserver la qualité écologique exceptionnelle de ce pays ? Je crains hélas que le fait écologique ne soit localement toujours qu'un prétexte.

Alors que faire ? Je ne vois pas de solution miracle. S'asseoir à une grande table et, après s'être bien dit ce que l'on pense, essayer de proposer, ensemble ! Décider, mais aussi faire respecter. Là, nous connaissons le responsable. Changera-t-il demain de comportement, changera-t-il demain les comportements de certains locaux ? Quoi qu'il fasse... in memoriam l'avenir de notre ours pyrénéen. Et prenons garde, la série, certes régionale mais à retentissement international, pourrait se poursuivre et dans très peu de temps... A quand le tour de l'esturgeon, du vison, du coq de bruyère ? Décidément, j'ai la rage !

Pierre DAVANT,
Président de la Fédération SEPANSO
Décembre 2004

Photo : Colette GOUANELLE



Une prolifération incontrôlée...

Les antennes de téléphonie mobile, indispensables aux millions de téléphones portables en circulation sur le territoire, s'implantent partout, sans une réelle réglementation appliquant le principe de précaution relatif à leurs effets sur la santé.

Les antennes de téléphonie mobile

Les ATM déferlent sur notre pays : environ 30.000 à ce jour ont été posées en catimini ou en force, sans débat, sans concertation. Quelques luttes acharnées ont eu raison de certaines d'entre elles, quelques chartes ont été signées, un peu tard, entre associations, municipalités et opérateurs. Sans grand danger pour ces derniers et leurs profits. Mais pour la population, au fait, y a-t-il danger ? Le débat perdure : PRIARTEM en tête, les associations accusent et exigent que le principe de précaution soit appliqué comme dans

Quoi de neuf ?...

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois dans le domaine de l'environnement.

plusieurs pays voisins (limitation des puissances d'émission, distances de sécurité, etc...). Les avocats de la défense sont juges et parties, et peu crédibles, mais ils sont puissants, tandis que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) et nos élus traînent des pieds. Aujourd'hui, forte de son impunité, la bande des trois sévit de nouveau et SFR (actionnaire principal : Vivendi...) et Orange lancent le téléphone portable "3G" – pour troisième génération – à très haut débit UMTS. Indispensable prothèse, il vous permettra de voir sur votre écran couleur votre interlocuteur les matchs de foot, ou bien de télécharger des vidéos et bien d'autres opérations vitales pour votre cadre de vie. Il faudra pour cela poser 100.000 ATM spécifiques et supplémentaires, mais bof... ! De toutes façons, cela a déjà commencé, toujours dans la plus grande transparence et, en principe, 64 grandes villes françaises seront couvertes pour le début de 2005. Que ne ferait-on pas pour le bonheur du consommateur et le développement durable de la communication ?

✓ Source principale : Le Canard Enchaîné

L'usine d'incinération Astria déjà obsolète

Octobre 2004

L'usine de traitement des déchets ménagers de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux), opérationnelle depuis 1998, doit déjà subir d'importants travaux de mise en conformité imposés par la directive européenne de 2000. Cette usine traite 256.770

tonnes de déchets dont 130.000 proviennent de la CUB (une part équivalente des déchets de la CUB est traitée dans l'usine de Cenon qui devra également être modifiée). Ainsi les poussières et la plupart des effluents gazeux doivent être réduits de moitié, les oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxines et furannes ne doivent pas dépasser 0,1 nanogramme/m³ de gaz rejeté. Le traitement des eaux de lavage des fumées, qui est effectué à la station d'épuration Clos de Hilde voisine, doit également être amélioré. Ces travaux de mise aux normes vont coûter 30 millions d'euros, soit le tiers du prix de l'usine. Les obligations de contrôle seront également multipliées par deux. Quoi qu'on fasse, l'élimination des déchets deviendra de plus en plus coûteuse et ne sera jamais totale même avec des usines de plus en plus sophistiquées. Cela vaut la peine d'essayer de réduire nos déchets à la source.

Encore un coup dur pour le fret ferroviaire

Octobre 2004

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) de la SNCF a organisé le 28 octobre dernier, au sein du Comité Economique et Social à Paris, un colloque national sur "le fret ferroviaire, enjeu de société". Cette initiative devait réunir la SNCF, les chargeurs, des élus nationaux et régionaux et des associations (dont France Nature Environnement) afin d'échanger leurs points de vue sur le "plan Véron" (Marc Véron : Directeur général du fret à la SNCF). Ce plan promet un retour à l'équilibre financier de l'activité fret pour 2006

(après 450 millions d'euros de pertes en 2003). La mauvaise nouvelle c'est que, pour cela, la SNCF engage une politique de hausse de la productivité (20 % prévus), ce qui va se traduire par la suppression de quatre triages, de seize gares principales et de cent gares de fret. Les syndicats parlent de 2.200 dessertes déjà supprimées en 2004. Ce plan n'est donc rien d'autre qu'un plan de repli supplémentaire qui sonne le glas du scénario volontariste de doublement du trafic d'ici à 2010. En conséquence, des pans entiers de l'économie sont menacés, notamment en régions rurales. Les industries de la filière bois vont en subir le contrecoup et seront obligées de passer au transport par camion ou de fermer leurs portes. Même la SNCF prévoit le transport de ses traverses neuves par la route ! Comme l'indique Alain Prouvenq, Président de la Commission économique du CCE de la SNCF, la situation actuelle du fret ferroviaire résulte d'une politique qui favorise le tout routier depuis 1980. Marc Véron estime qu'il faut s'adresser au gouvernement mais le sujet n'intéresse vraisemblablement pas le Ministre des Transports qui n'a même pas daigné envoyer un membre de son cabinet au colloque, alors que lui-même ne manque aucun congrès de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers. Le Secrétaire d'Etat aux Transports, en réponse aux parlementaires, n'hésite pourtant pas à qualifier le plan Véron de courageux !

Automobile

Feux de croisement et économies d'énergie...

En moyenne, ces feux représentent une puissance de 160 watts par voiture et un supplément de consommation de 0,20 litre aux 100 kilomètres. C'est peu pour le porte-monnaie de l'automobiliste mais, multiplié par des millions de bagnoles, c'est beaucoup pour notre environnement. Une étude réalisée pour la Fédération des Motards en Colère (et qui, décidément, ne décolèrent pas...) chiffre cette consommation supplémentaire de carburant à environ 780 millions de litres par an (source : Le Canard Enchaîné) ! Au moment même où cette mesure – qui sera probablement obliga-

ENERGIES RENOUVELABLES

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Plus de 20 Mwc de centrales solaires photovoltaïques sont entrés en service en 2004 en Allemagne. L'installation la plus importante à l'heure actuelle, construite sur le terril d'une ancienne zone minière de lignite de quarante ans d'activité, constitué des déchets d'extraction, fut inaugurée fin septembre 2004 à trente kilomètres de Leipzig.

GEOOTHERMIE

Siemens a conçu le projet de la plus grande centrale géothermique en Allemagne à ce jour, dans la commune d'Offenbach, dans la province du Rhin Palatinat. Le système, basé sur la technologie de la société Hotrock, "se fera suivant un cycle de Kalina, basé sur l'évaporation d'un mélange d'eau et d'ammoniac dans un échangeur de chaleur alimenté par l'eau chaude d'origine géothermique ; à 3.000 mètres de profondeur, l'eau est à 150 °C". La puissance sera de 5 MW. Le forage du premier puits de production est programmé pour décembre 2004. Le prix de revient en Allemagne est de 15 centimes d'euro par Kwh d'origine géothermique.

UN PROJET DE PARC EOLIEN SANS IMPACT VISUEL FIN 2006

La société Talisman Energy UK Limited, filiale à 100 % de Talisman Energy Inc. "qui a adopté le code international d'éthique des entreprises canadiennes et qui participe au programme volontaire Global Compact des Nations Unies, qui rassemble des entreprises, des gouvernements, la société civile et d'autres groupes pour le progrès des droits de l'homme, du travail et de l'environnement", a annoncé un projet de construction d'un parc éolien de démonstration en eaux profondes près du site (gisement de pétrole en mer) de Béatrice, à 25 kilomètres à l'est des côtes d'Ecosse. Le projet est financé par l'exécutif écossais et le Ministère de l'Industrie du Royaume-Uni, ainsi que par la Commission Européenne. Le partenaire de Talisman est SSE (Scottish and Southern Energy), l'un des plus importants énergéticiens du Royaume-Uni et le premier producteur d'électricité d'origine renouvelable. La Commission Européenne contribuera à hauteur de 6 millions d'euros dans le projet de Talisman, prélevés sur le budget de 30 millions d'euros de Downwind. L'infrastructure du champ de Béatrice offre dans un premier temps de tester deux éoliennes par des fonds de 35 à 45 mètres, prévues pour fournir de l'électricité aux installations mêmes et dont l'objectif est d'aboutir à une diminution de 20 % du coût de telles installations, pour devenir rentables en haute mer. Ensuite, un projet de plus grande envergure sera étudié dans le cadre de futurs parcs éoliens maritimes lointains, sans impact visuel, en eaux profondes, qui rassemblera quatorze organismes de six pays européens. La durée des essais et des études est de cinq ans ; à la suite, un projet commercial allant jusqu'à 1 GW de puissance pourrait être envisagé, soit 20 % des besoins de l'Ecosse. L'installation devrait fonctionner fin 2006.

D'après le n° 5 de la revue
"Energies & Développement Durable"

toire sous peu – est prise par le Ministre des Transports, celui des Finances demande – poliment mais sans obligation cette fois – aux automobilistes de lever le pied afin d'économiser le pétrole ! Belle cohérence gouvernementale encore une fois... A propos, si on se mettait à rouler prudemment tout d'un coup, y aurait-il toujours une raison pour se croiser les feux en plein jour ?

Nucléaire ou effet de serre ?

Il va falloir choisir !

Comment répondre simplement et rapidement à cette "colle" chère aux nucléocrates de tous poils (et à certains "écologistes" nouvelle vague...) ? Par exemple par quelques chiffres et quelques réflexions difficilement contestables :

- L'énergie nucléaire fournit, au niveau mondial, 1/5^{ème} environ de l'électricité produite.
- Cette électricité représentant elle-même à peine 1/5^{ème} de l'énergie consommée.
- Le nucléaire assure donc à peu près 1/25^{ème}, soit 4 % des besoins mondiaux en énergie (à titre de comparaison, l'énergie solaire reçue chaque année par notre planète correspond à 10.000 fois ces besoins !) !

Si l'effet de serre devait être maîtrisé par ce moyen, il faudrait porter la part de l'atome à 75-80 % afin de déplacer significativement les combustibles fossiles, soit multiplier par vingt le nombre de centrales : 8.000 au lieu des 400 actuelles ! Cela signifie, à moyen terme, 2050 par exemple, en construire 165 par an (une ou deux actuellement) et, bien entendu, développer les réseaux de transport et de distribution en conséquence, de même que la production d'uranium (les réserves sont évaluées, au rythme actuel d'utilisation, à environ cinquante ans !). Sans insister sur les risques que présente cette technique – déchets, accidents, attentats – les coûts farami-

neux et les "impasses d'application" (avions, camions...), on se rend vite compte que ce rêve ressemble à un cauchemar et que cette colle est stupide ! Conclusion : la maîtrise de l'effet de serre passe inévitablement par le recours massif aux énergies renouvelables et, surtout, et immédiatement, aux économies drastiques de ces combustibles et de cette électricité dont on abuse ! C'est-à-dire à la substitution de la notion tarte à la crème de "développement durable" par celle de "développement soutenable"... en tout cas inévitable !

Circulation dans et autour de Bordeaux

8 novembre 2004

L'arrivée du tramway et la rénovation du centre ville ont augmenté la dégradation des conditions de circulation dans et autour de Bordeaux. Les boulevards et la rocade bouchonnent et il est difficile d'échapper aux heures de pointe qui s'allongent. Le centre ville a été aménagé pour le tram, l'espace restreint accordé aux voitures est un choix assumé par la CUB. Ce choix s'inscrit dans le cadre de la loi SRU, il permet aussi de lutter contre la pollution. Comment les conducteurs se sont-ils adaptés ? Certains continuent de fréquenter le centre en voiture, d'autres utilisent le vélo, la moto ou se déplacent à pied, et un petit nombre utilise le tram. Laisser sa voiture à la périphérie pour ensuite prendre le tram est parfois difficile, soit à cause des "bouchons", soit à cause des pannes du tram...

L'appel de Paris

Alors que l'UFC Que Choisir publie son numéro sur les dangers présentés par de nombreuses utilisations domestiques (déodorants, aérosols...), circule une pétition de soutien à l'Appel de Paris. Publié en mai 2004 à l'UNESCO, ce dernier a déjà recueilli beaucoup de signatures célèbres mais il a besoin des nôtres, en grand nom-

bre : nous sommes tous concernés en effet par les poisons que nous déversent généreusement industries, chauffages ou transports... S'appuyant sur le constat de la relation (de plus en plus évidente) entre pollutions chimiques et maladies, il propose aux décideurs de prendre toutes mesures nécessaires à la protection de l'environnement, parmi lesquelles :

- interdiction des produits dont la nocivité est reconnue (ou limitation maximale si substitution impossible),
- application du principe de précaution pour les produits douteux,
- adoption de normes toxicologiques rigoureuses,
- responsabilisation des pollueurs,
- réduction immédiate de l'émission des gaz à effet de serre.

Vaste programme qui nécessite l'effort de nous tous. Vous, votre famille, vos amis et connaissances, signez la pétition sur le site <http://appel.artac.info/>. Si vous êtes très nombreux, vous pourrez même l'imprimer et la photocopier. Postez-la ou ramenez-la à la SEPANSO, ou à la Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux, qui les regrouperont. Merci !

Au ras du pavé de Bordeaux...

8 novembre 2004

Fini le pavé français : les règles des appels d'offre interdisent de préciser qu'on veut un pavé de telle ou telle marque, pour ne pas faire de favoritisme, de même l'origine géographique, sinon cela désignerait implicitement un fournisseur.

Vive l'appel d'offre qui favorise des pays à main d'œuvre moins chère que la France. Les rues de Bordeaux sont ainsi égayées de pavés venus de Chine (granit), de l'Inde (grès). La rosace de la place de la Victoire est composée de pavés du Portugal et de Chine. La "cale de Bordeaux", pavé en

terre cuite ocre qui couvre les trottoirs, provient de Belgique. C'est ainsi que les piétons de Bordeaux foulent gaillardement la mondialisation. Quant au coût énergétique du transport et à ses corollaires en terme de pollution, personne n'en parle.

Pollution marine : renforcement des sanctions Décembre 2004

Bruxelles : les pays membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur les mesures renforçant les sanctions contre les navires responsables de pollutions dans les eaux européennes. Cet accord met un terme à des discussions parfois houleuses sur les mesures à prendre pour empêcher la réédition d'une marée noire telle que celle du "Prestige". Ces sanctions sont sous forme d'amendes dans une fourchette de 750.000 à 1,5 million d'euros. Les états membres seront libres de fixer des amendes plus élevées s'ils le souhaitent. La lutte contre la pollution des mers se chiffre en euros, mais peut-on estimer la disparition de la faune ou de la flore marines ?

Le "Prestige" deux ans après...

En deux ans les traces de la marée noire se sont effacées. Cet été, le pompage des cuves a permis de remonter 13.600 tonnes de fuel ; il reste 700 tonnes dans la poupe qui risquent de revenir sur les côtes lors des tempêtes d'hiver.

Les pêcheurs sont perplexes, leurs prises diminuent, pourtant les scientifiques de Vigo affirment que la faune marine s'est reconstituée, mais il faudra attendre encore trois ans pour voir si les larves et les œufs de cette faune marine ont été touchés...

En attendant, il va falloir traiter 13.600 tonnes retirées de l'épave et re-

cycler les 90.500 tonnes de fuel et sable, le fameux "chapapote". Cette opération durerait deux ans.

Et les indemnités ? Le FI-POL dispose d'une enveloppe de 171,5 millions d'euros et la facture présentée est de 760 millions d'euros. Pour l'instant les victimes de la pollution ne seraient indemnisées qu'à hauteur de 15 % du préjudice subi : les victimes ont un an pour espérer toucher davantage, à condition de présenter un dossier, d'assigner le FI-POL et l'assureur du bateau en justice. Il reste 300 dossiers à traiter suite au naufrage de "l'Erika" en décembre 1999...

Après l'Exxon Valdez, rebelote en Alaska 4 décembre 2004

Voilà, en cette fin de 2004, une nouvelle marée noire sur les côtes de l'Alaska. Elle rappelle à notre mémoire des réalités un peu trop facilement oubliées. Un vraquier chargé de 30.000 tonnes de soja pour engraisser les porcs chinois, c'est banal. Chargé aussi de 1.800 tonnes de fuel - il ne s'agit pourtant là que du fuel lourd embarqué pour alimenter les moteurs du navire - rien que de très banal. Tous les cargos consomment environ 0,21 l/100 km, pour chaque tonne transportée ; on est encore loin de la consommation d'une voiture ! Le problème, c'est qu'ils produisent environ 1 tonne de boues résiduelles par jour qu'ils sont censés vidanger dans les ports équipés à cet effet - malheureusement encore rares. Pour différentes raisons (distances, prix de revient, absence des équipements *ad hoc*...) beaucoup larguent leurs déchets en mer. Si seulement un quart des navires le font, compte tenu du trafic global, environ 3 millions de tonnes de cambouis et autres imbrûlés sont ainsi rejetés chaque année dans les océans, soit l'équivalent de 41 Prestige ou 214 Erika. Mais cette espèce de marée noire quotidienne ne

fait jamais la une des journaux. Et cela risque de s'amplifier si les prévisions, qui annoncent un doublement des transports maritimes dans les 15 années à venir, se réalisent.

✓ D'après un article de J.S. Devisse, dans Action Nature n° 18 (décembre 2004)

Scénario de crise à la centrale nucléaire de Blaye 9 décembre 2004

En ce jeudi 9 décembre, à la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis, a lieu un exercice de simulation d'un incident nucléaire. L'exercice a commencé dans la salle des commandes à 6 H 36. Des fiches de consignes à la main, des opérateurs se penchent "avec calme et sérénité" sur le tableau des commandes où clignotent de multiples voyants. L'unité de production de la centrale vient de s'arrêter, l'aspersion de l'enceinte n'a pas fonctionné : un scénario improbable d'après le directeur de la centrale, Monsieur Maschi.

Préfecture, sous-préfecture, maires des communes voisines, gendarmerie sont alertés... A 9 H 10, le plan d'intervention est déclenché par le Préfet. Une heure plus tard, les onze personnes vivant dans les deux kilomètres autour de la centrale sont invitées à sortir de la zone et reçoivent leurs comprimés d'iode. Sapeurs-pompiers et gendarmes se déploient. A 14 H, les pompiers de Blaye prennent position à l'entrée du village. Dans un périmètre de dix kilomètres autour de la centrale, des barrages filtrants sont installés par la gendarmerie. Dans le cadre de l'exercice, les gendarmes distribuent des notes d'information aux automobilistes. En face, de l'autre côté de la Gironde, à Pauillac, les élèves des collèges et de l'école primaire ont été mis à l'abri. A 16 H, fin de l'exercice : "tout s'est déroulé dans de très bonnes conditions" dit la Préfecture. ■

José CAMBOU,
Pilote du Réseau Santé-Environnement
de France Nature Environnement

Mobilisons-nous, tout de suite

Pour défendre l'existence de l'AFSSE !

Par la loi de 1998, les agences de sécurité sanitaire sont créées dans les suites de l'affaire du SIDA, afin qu'en France, existe une expertise en santé indépendante des gestionnaires ; les moyens, au démarrage, proviennent du redéploiement d'organismes préexistants. En 1998, les questions de santé-environnement ne sont pas jugées suffisamment importantes pour qu'une agence dédiée soit créée. Il a fallu qu'André Aschieri publie un ouvrage d'alerte vers le grand public "La France toxique"⁽¹⁾, réalise en tant que député⁽²⁾ un "rapport sur les risques sanitaires liés à l'environnement", et se batte pour une agence dédiée pour que la loi du 09 mai 2001 créant l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE) voit le jour⁽³⁾. Mais les textes d'application tardent à être pris par le gouvernement ; l'AFSSE n'arrive formellement à exister qu'en décembre 2002 (premier Conseil d'Administration le 13 décembre 2002), on peut même dire qu'elle ne commence à réellement fonctionner qu'à partir de l'été 2003 car, elle, au contraire des autres agences précédemment créées, ne part de rien en terme de moyens.

La loi du 1er juillet 1998 créant les agences sanitaires a prévu une évaluation à 5 ans ; elle est réalisée début 2004 (rapport de mai 2004). Les auteurs concluent à la nécessité de restructurer les agences pour faire

notamment des économies de gestion mais aussi remettent en cause l'existence même de l'AFSSE qu'ils évaluent sans tenir compte de sa jeunesse (moins d'un an après son démarrage) comparée aux autres agences.

Actuellement une réflexion a lieu en interministériel portant sur divers scénarios :

- l'élargissement de l'AFSSE à la problématique de la santé au travail qui deviendrait l'AFSSET,
- la fusion de l'AFSSE avec l'InVS en ajoutant la problématique de la santé au travail,
- la fusion de l'AFSSA, de l'AFSSE et la prise en compte de la santé au travail. Cette dernière piste serait, d'après nos informations, la plus probable aujourd'hui.

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'AFSSE, divers administrateurs dont moi-même se sont fermement exprimés pour réclamer la non fusion de l'AFSSE avec un autre organisme mais aussi en faveur que la problématique santé-travail soit dévolue à l'AFSSE (qui deviendrait l'AFSSET) ; ce serait en cohé-

rence avec le rapport de la Commission d'orientation du PNSE (Plan National Santé Environnement). Pour faire des économies en terme de gestion, etc... des moyens très opérants mais d'une autre nature que la fusion doivent être possibles. Comme nous l'écrivions dans notre communiqué de presse du 15 septembre 2003⁽⁴⁾, "ce n'est pas la fusion d'agences dont les missions sont différentes qui permettra de développer la prise en compte de la problématique santé-environnement, soyons réalistes l'AFSSE ne pèserait pas lourd dans la balance". Si on mélange en dosant une alouette, un mammoth... retrouve-t-on l'alouette ? ■

Pour soutenir notre position OUI à l'AFSSET, NON à la fusion des agences de sécurité sanitaire, mobilisez-vous !

ECRIVEZ RAPIDEMENT

à Emmanuel CROC, Conseiller technique Eau, Environnement et Santé au Cabinet de Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable :

emmanuel.croc@ecologie.gouv.fr

et à Marie-Claire DAVEU, Conseillère technique auprès du Premier Ministre :

marie-claire.daveu@cab.pm.gouv.fr

(1) "La France toxique - santé-environnement : les risques cachés" - 1999 - Ed. La Découverte.

(2) Avec Odette Grzegorzulka et remis au Premier Ministre en novembre 1998.

(3) Voir son interview dans La Lettre du Hérisson n° 213 : <http://www.fne.asso.fr/GP/publications/LH213.htm>.

(4) Suite à l'audition du Ministre de la Santé, par la Commission d'information de l'Assemblée Nationale sur l'hyperthermie, car il venait d'annoncer son désir de regrouper les diverses agences existantes compétentes en matière d'aliments, de médicaments et de santé environnementale. http://www.fne.asso.fr/GP/actualite/chercher_cp.php?QTable=cp

Une perte incalculable, suite...

Hervé QUILICI,
SEPANSO Gironde

Les poteaux téléphoniques sont aussi mortels pour les écureuils !

Suite à l'article du n° 126 de Sud-Ouest Nature, mais aussi aux articles dans "L'Oiseau Magazine" (n° 77) et dans "Le Courrier de la Nature" (n° 215), beaucoup d'entre vous se sont émus du sort que réservent les poteaux creux de France Télécom. Pour mémoire, les poteaux creux sont des pièges involontaires pour les oiseaux (mésange, rouge-queue, sittelle, chouettes hulotte et chevêche...) et pour les petits mammifères (écureuil, muscardin, loir...) qui vivent dans les creux des arbres. Ceux-ci rentrent dans les poteaux pour chercher abri et y meurent. Luc Perrouin, délégué à l'environnement de France Télécom, nous explique que l'ensemble des poteaux est vérifié tous les six ans, la dernière vérification s'étant terminée en juin 2004. **Les poteaux ont été vérifiés, mais pas obturés !**

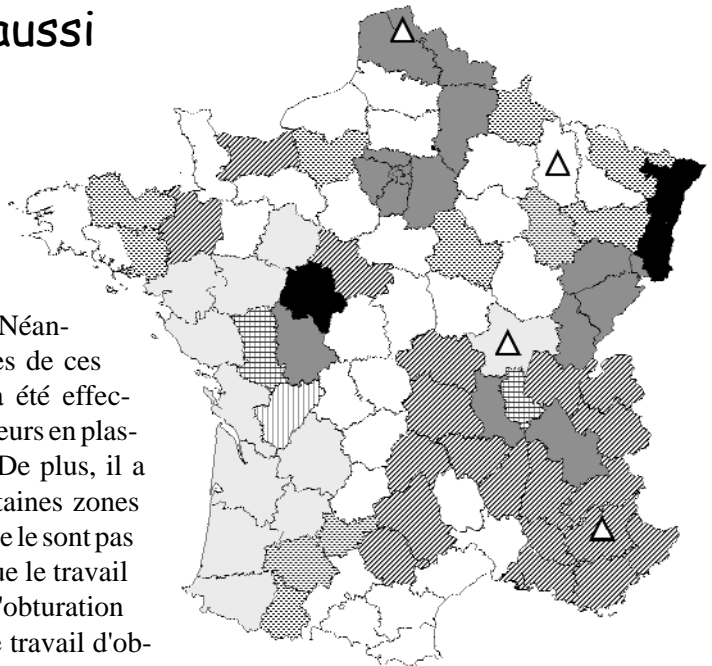
L'Aquitaine est-elle la seule région où la vérification n'a pas entraîné une obturation ?

Bien entendu **NON** : toute la France est dans la même situation, même s'il y a des différences entre les régions. En effet, pour certaines régions (Rhône-Alpes, Alsace, Ile-de-France...), il s'agit d'un dossier ancien. Pour d'autres, personne ne s'occupe de ce problème (Lorraine, Bretagne...). En fait, l'obturation est complète de manière fiable dans trois départements (Indre-et-Loire, Haut-Rhin et Bas-Rhin). L'obturation est censée être complète dans une quinzaine d'autres : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Franche-Comté, Aisne, Loire, Isère, Vienne, Saône-et-Loire (voir carte réalisée







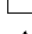

d'après l'enquête menée auprès des associations de protection de l'environnement françaises). Néanmoins, dans certaines de ces zones, l'obturation a été effectuée avec des obturateurs en plastique (peu solides). De plus, il a été constaté que certaines zones dites "neutralisées" ne le sont pas (plus) en réalité et que le travail de recensement et d'obturation est à refaire. Ainsi le travail d'obturation qui avait été fait en Saône-et-Loire est à refaire aujourd'hui !

Quelle est l'attitude de France Télécom face au problème ?

En septembre 2004, Luc Perrouin explique à Sandrine Mor, administratrice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, que le problème est en passe



ETAT D'AVANCEMENT DES OBTURATIONS PAR DÉPARTEMENT

-  Tous les poteaux sont neutralisés de façon sûre
-  Tous les poteaux sont théoriquement neutralisés
-  Presque tous les poteaux sont neutralisés
-  Environ 50 % des poteaux sont neutralisés
-  Actions ponctuelles : 100 % localement
-  Pas d'informations
-  Pas de réponse
-  Dépense constatée ou pose de nouveaux poteaux creux



Timbre

Monsieur PERROUIN
Directeur Environnement
France Telecom
6 place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

de se régler et qu'il est heureux de travailler avec les associations sur ce problème. Cependant, les délégations régionales de France Télécom ont rompu à la même époque toutes les conventions autorisant des bénévoles à obturer les poteaux en invoquant des problèmes de coût ou de sécurité. France Télécom préfère s'occuper de ce problème elle-même (ou leurs sous-traitants), refusant toute intervention de bénévoles. Dans certaines régions, les associations signalent les poteaux à obturer et France Télécom s'en occupe dans les quinze jours qui suivent. Une autre délégation de France Télécom avait chargé un de ses employés de s'occuper du dossier, quelques mois avant sa retraite, faisant perdre ainsi six mois aux associations. Pour finir, dans les Alpes, des poteaux neufs non obturés sont installés encore aujourd'hui.

Dans ces conditions, quel crédit apporter à la parole de France Télécom ?

Il est à noter un fait très important : à l'exception de l'Indre-et-Loire, toutes les zones qui ont été neutralisées l'ont été grâce au soutien des politiques (principalement des conseils généraux) et des parcs naturels. Ainsi, on remarque, avec l'Alsace et l'Ile-de-Fran-

ce, l'importance que les élus du peuple ont sur l'action de France Télécom sur ce sujet. Nous devons suivre l'exemple de ces départements et faire pression sur nos élus. L'autre voie qui semble importante est le pouvoir des parcs régionaux. Pouvons-nous espérer, par exemple, que le Parc naturel régional des Landes de Gascogne exige de France Télécom que cette zone soit effectivement obturée dans les six mois ? Ne perdons pas espoir.

Concrètement, que pouvez-vous faire pour nous aider à résoudre ce problème ?

- 1- Nous aider à réaliser un recensement des poteaux creux près de chez vous. Nous ne vous demandons pas de parcourir toute la France, mais d'examiner la zone autour de votre habitation ainsi que les zones que vous traversez au hasard de vos déplacements. Ainsi, chacun d'entre vous peut apporter sa pierre au recensement. Nous sommes quand même intéressés par les relevés en dehors de l'Aquitaine, pour lancer un inventaire national.
- 2- Ecrire votre indignation aux personnes responsables : en envoyant le plus possible de lettres à Luc Perrouin, afin qu'il prenne plus sérieu-

sement en considération ce problème. Vous pouvez aussi écrire aux responsables politiques (maires, députés, ministres...) pour leur demander que l'article 411-1 du Code de l'environnement relatif à la protection des oiseaux soit appliqué dans leur juridiction.

Grâce à votre aide, le problème des poteaux creux pourrait être rapidement résolu. Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ce dossier dans les prochains numéros.

Comment relever les informations ?

Pour cela, il suffit lors de vos promenades de relever quatre informations pour chaque poteau que vous rencontrez et de nous les envoyer : localité, désignation de la voie, numéro du poteau et type d'obturateur (néant, plastique, métal).

Chaque poteau porte à mi-hauteur un cerclage métallique et une languette de plastique bleu sur laquelle est noté un numéro (certains poteaux ne l'ont plus). Un poteau obturé avec un bouchon métallique se reconnaît par deux languettes arrondies en métal galvanisé (de deux centimètres de côté) qui se voient à son sommet. Quant aux poteaux obturés avec un bouchon en plastique, ils se reconnaissent par les deux languettes noires visibles également au sommet. Si un poteau n'a aucun de ces signes distinctifs, il n'est pas obturé. Pourquoi est-il important de noter les poteaux déjà obturés ? Tout simplement pour pouvoir vérifier que, lors d'une intervention sur la ligne, ceux-ci n'ont pas perdu leur obturateur, comme cela a été constaté chez nous et dans d'autres régions.

Envoyez vos données à l'adresse de la Fédération SEPANSO, Recensement France Telecom, 1 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux, ou encore par email à sepanso.fed@wanadoo.fr, en mentionnant en objet "Recensement France Telecom". ■

Le

Monsieur PERROUIN,

Ayant pris connaissance de la destruction d'oiseaux protégés, piégés par les poteaux métalliques de France Telecom, je viens vous manifester ma plus vive indignation et ma forte réprobation. Le fait qu'il reste à ce jour tant de poteaux mortels pour les oiseaux témoigne de la part de France Telecom d'un mépris total pour l'environnement. Bien que de nombreuses fois alertée, pourquoi France Telecom n'a-t-elle pas résolu le problème lors du précédent plan poteau qui vient de s'achever ?

Un client mécontent

Nom :

Adresse :

.....

L'OURS DES PYRÉNÉES

In memoriam...



Photo : Jean-Jacques CAMARRA

- Historique de la gestion de l'espèce
- Analyse d'une faillite annoncée
- Réintroduction : réactions et discussions...

Pierre DAVANT

Extraits de l'article paru dans
le SON n° 83, spécial
"Aménagement du territoire"
(4^{ème} trimestre 1993)

L'ours ou la faillite de l'Etat

Chronologie sommaire

Voici ci-après, comme annoncé dans l'éditorial, des extraits de l'article cité en référence. Dix ans après, ils gardent hélas toute leur actualité.

1923

L'inspecteur des Eaux et Forêts, Pierre Salvat, stigmatise déjà l'ouverture de routes pour l'exploitation du bois, la présence de plus en plus fréquente de l'homme en haute montagne, la chasse à outrance, situations préoccupantes pour la survie de l'ours, dont l'effectif est pourtant supérieur à 200 exemplaires.

1937

L'effectif est évalué à 200 exemplaires : l'ours a toujours le statut d'espèce nuisible. Il continue donc d'être détruit. Le poison va bientôt entrer en jeu : appâts empoisonnés à la strychnine, puis taupicine (à base de strychnine).

1952

Devant la décrue alarmante des effectifs, l'ours a bénéficié d'une protection légale. Mais ce statut n'est pas respecté.

1967

Création du Parc National des Pyrénées. Son tracé, négocié commune par commune, ne sera pas dicté par des considérations biologiques mais politiques. Ainsi, il n'englobera pas le territoire des derniers ours qui sera exclu de ses limites car il coïncide trop avec l'habitat des sangliers et du coq de bruyère, gibiers traditionnels des autochtones. Le Parc national qui, malgré cela, avait obtenu quelques années plus tard le label européen du Conseil de l'Europe, s'est vu récemment retirer ce label pour, entre autres, absence de protection de l'habitat de l'ours.

ANNÉES 1970

A titre anecdotique, une battue illégale a lieu sur la commune de Saint-Engrace en présence de toutes les personnalités

du village. L'ours est abattu ; des témoins notables de la commune, curé, instituteur, certifieront que le tireur était en état de... légitime défense.

1971

Un ourson de trois mois est recueilli par des enfants sur le territoire communal de Borce en haute vallée d'Aspe. Sa mère ? Tuée par un braconnier. Une cage de fortune de 50 m² est édiflée autour de l'ourson. Ce sera Jojo. Il vivra vingt ans, nourri dans sa prison exiguë par le village. La municipalité en fait une exploitation touristique qui scandalise la France entière lorsqu'elle découvre les images télévisées d'Allain Bougrain-Dubourg.



Photo inédite de "Jojo" qui est resté en cage toute sa vie sauf les deux dernières années avant sa mort.

1975

A l'initiative de Joël Tanguy Le Gac, enseignant et membre fondateur de la SEPANSO, de Jean-François et Michel Terrasse, naturalistes protecteurs connus de tous, soutenus par Claude Dendaletche (...), est créé le Fonds d'Intervention Eco-Pastoral "pour que l'ours et le berger vivent ensemble". Le FIEP va mettre en place toute une série d'actions de sensibilisation de l'opinion publique et venir en aide aux bergers dont

les troupeaux sont victimes des derniers ours, accroissant ainsi l'aide publique dispensée sous l'égide du Parc National des Pyrénées et de sa commission de dégâts des ours. A partir de cette période, un débat intense va s'instaurer sur l'avenir de l'ours. Les associations de protection de la nature, FIEP, SEPANSO, Société de Protection de la Nature Midi-Pyrénées, notre fédération nationale France Nature Environnement, la SNPN, vont lancer des campagnes d'information (...).

1976

Premier colloque sur la grande faune des montagnes organisé par Claude Dendaletche à Pau. Premier véritable cri d'alarme. A titre anecdotique, représentant à cette époque la SEPANSO au Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées, présidé par Jean Serisé, conseiller et ami du Président de la République, Monsieur Giscard d'Estaing, j'interviens souvent dans cette assemblée pour demander des mesures conservatoires pour l'espèce. Le Président Serisé, dans une grande envolée, appuie mes propos et déclare solennellement "qu'il fait de la protection de l'ours une affaire personnelle et que, s'il échoue, il en tirera les conséquences". Ce type de déclaration est curieusement toujours utilisé par des responsables du dossier.

1978 à 1980

Grande campagne d'information du FIEP. Création par ce dernier d'indemnités de dérangement pour les bergers victimes de dégâts d'ours. Premières primes pour les bergers lésés et aide ponctuelle aux agriculteurs en Haute-Garonne **où il reste cinq ours**.

1981

Administrateurs et universitaires réalisent une étude sur les mesures à mettre en oeuvre pour protéger l'ours.

1983

Les associations et scientifiques concernés créent, sous la houlette de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (aujourd'hui France Nature Environnement), le Groupe Ours pour donner une dimension nationale à l'affaire.

Le FIEP, pour sa part, lance des campagnes d'hélicoptage pour faciliter la tâche des bergers dans la zone à ours et les équiper de liaisons radio gratuites.

Le Président de la République est interpellé, lors d'un dé-

placement à Foix, en Ariège, par un citoyen revêtu d'une peau d'ours, forçant le service d'ordre avec l'accord bienveillant du Président. La personne a fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'ours, qui vit encore en ces lieux. Monsieur François Mitterrand exprime publiquement le souhait que l'ours soit réellement protégé.

1984

Il ne reste que 17 à 18 ours dans les Pyrénées Occidentales alors que, selon André Etchélécou, en tenant compte des empreintes d'oursons relevées par les gardes du Parc national dans la zone périphérique depuis 1968, et en tenant compte des probabilités de décès, on aurait dû en avoir entre 25 et 30. La différence ne peut s'expliquer que par le braconnage. D'ailleurs, à cette époque, on a connaissance de deux ourses mortes dans des conditions très suspectes. Suite aux démarches du Groupe Ours, le Ministère de l'Environnement lance "le Plan ours", pour obtenir par la négociation locale la mise en place de mesures de protection et de restauration des effectifs de l'ours. Il s'agit notamment d'éviter le dérangement occasionné par les battues aux **sangliers** – vivant dans le même milieu que l'ours – et l'ouverture de routes forestières.

1985 à 1986

Le Plan ours se met petit à petit en place. Plusieurs différés d'exploitation forestière et héli-débardage sont pris en charge par l'Etat pour éviter de nouveaux accès dans les zones sensibles. Timide concertation entre Etat, élus, chasseurs, éleveurs et protecteurs. Pendant ce temps, le conseil scientifique du Parc National des Pyrénées, présidé par le Professeur Michel Clin, se saisit du dossier de protection et fait établir une cartographie précise des zones à ours. Il étudie la possibilité de proposer une Réserve Naturelle du secteur qui ne sera pas reprise par la suite.

1986

André Etchélécou et J.J. Camarra (...) découvrent un squelette d'ourson de huit mois environ. Le Groupe Ours et la Maison de Valérie lancent un concours scolaire qui aboutit à un écho national en faveur de l'ours. Pendant ce temps, le Plan ours s'embourbe.

1987

Le Groupe Ours, bien coordonné par J.P. Raffin (...), poursuit son action auprès des pouvoirs publics, fait de nouvelles propositions pour protéger les biotopes à ours (accès, exploitation forestière, chasse, etc...).

1988

Cette pression aboutit le 22 septembre à la rédaction d'une note d'orientation pour l'administration signée par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement, Brice Lalonde, et le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, Henri Nallet, intitulée "Actions nationales et locales pour la restauration de l'ours des Pyrénées". Le comité scientifique du Parc National des Pyrénées, en présence du Directeur de la Protection de la Nature, François Letourneux, estime après débat que, bien que menacée, la survie de l'espèce est encore possible si les biotopes sont sérieusement protégés. Le Groupe associatif Ours, aidé par la Maison de Valérie, lance une campagne nationale avec en point d'orgue la réalisation d'une exposition ours au Muséum National d'Histoire Naturelle, inaugurée par le Président de la République. Ce dernier précise, dans son allocution, *"qu'il est illusoire de vouloir protéger l'espèce si l'on ne protège pas le milieu dans lequel elle vit"*. Une des rares satisfactions pour les protecteurs... qui sera de courte durée.

Sortie des films "L'ours" de Jean-Jacques Annaud et "La montagne aux ours" de Laurent Charbonnier.

Mise en place par l'Etat d'un "Comité technique Ours" qui tient le rôle consultatif d'experts auprès du Préfet pour tout ce qui concerne l'ours. Le FIEP et le Président du comité scientifique du Parc national y participent activement et demandent la réglementation de l'accès à 46 pistes forestières de zone à ours. Le comité examine chaque coupe forestière, chaque projet d'aménagement lourd dans ces secteurs.

Il reste trois ours en Haute-Garonne...

1989

Le Groupe Ours et ses associations lancent la campagne "des territoires protégés par l'ours" en faisant des propositions dans ce sens au Ministère de l'Environnement. L'application de la note d'orientation interministérielle se heurte à bien des inerties... localement. **Le Conseil d'Administration du Parc National des Pyrénées refuse d'aborder le sujet des milieux à protéger nécessaires à la survie de l'ours.**

1990

Mise en place d'un groupe de travail restreint – élus, chasseurs, FIEP, Etat – qui doit aboutir par la **concertation** à des propositions de création de territoires protégés pour l'ours. Les protecteurs, dont la SEPANSO, demandent la création d'une Réserve Naturelle vaste avec une réglementation variable selon les secteurs. L'avantage d'une Réserve Naturelle

le réside essentiellement aux moyens particuliers de gestion qui lui sont garantis par l'Etat avec notamment un gardiennage et une animation spécifiques. Intransigeance d'une partie des chasseurs : échec de la négociation. Le Ministre adopte une attitude ferme devant ce refus. Il est soutenu par France Nature Environnement. Le 16 août 1990, devant la position des chasseurs refusant d'arrêter les battues au sanglier, le Ministre prend un arrêté instituant treize réserves de chasse sur 6.500 hectares – sites vitaux de l'ours. Soutien du Groupe Ours et de la SEPANSO. Tollé général dans les vallées.

Menaces de mort pour les protecteurs et les autorités.

Il reste selon le FIEP treize ours dans les Pyrénées : dix dans les Pyrénées Occidentales, trois dans les Centrales. Des infractions sont relevées dans les réserves récemment créées. Elles ne seront pas transmises au tribunal par le parquet "compte tenu du contexte local au moment des faits", malgré de nombreuses interventions des associations de protection de la nature.

Le Groupe Ours demande que des moyens exceptionnels soient mis en place pour garantir l'efficacité des réserves de chasse, puis dénonce l'incapacité du Ministère de l'Environnement à faire respecter ses décisions, en constatant des actes de braconnage soutenus par les élus locaux et responsables de sociétés de chasse. L'ouverture d'une piste forestière en zone à ours déclenche une vive intervention du FIEP auprès du Ministre.

1991

La SEPANSO porte plainte auprès de la CEE.

Campagne de dénigrement à l'encontre des associations qui incite le Préfet à ne plus les faire participer au Comité technique Ours local.

La gendarmerie interpelle sept présidents d'associations communales de chasse agréées de la vallée d'Aspe pour lettres de menaces de mort à l'encontre du Sous-Préfet d'Oloron et du Président du FIEP, Gérard Caussimont, ainsi que de menaces d'attentats contre leurs biens. Ils seront poursuivis, jugés et condamnés par le Tribunal correctionnel de Pau, malgré le soutien médiatique peu glorieux des élus locaux, Jean Lassale, Président du Parc National des Pyrénées et Vice-Président du Conseil Général, en tête, et du Président de la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques, Jean Saint-Josse, membre fondateur du parti Chasse Pêche Nature Tradition, élu Conseiller régional d'Aquitaine.

Apparition d'un ours au comportement familier qui détruit de nombreux moutons et accroît les difficultés relationnelles dans la vallée.

Le maire de Bielle prend un arrêté stipulant que l'ours, trou-

blant l'ordre public et menaçant la vie des animaux, sera abattu. L'administration ne bronche pas.

Les réserves ne sont pas respectées. De nouveaux procès-verbaux sont dressés par des agents courageux.

L'ours dit familial essuie un coup de fusil. Le Ministère de l'Environnement déclare que *"l'ours n'étant plus chassé, il n'a plus peur de l'homme..."*.

Le Groupe Ours qui, jusqu'à présent, était subventionné par le Ministère via France Nature Environnement, va refuser cette subvention en accord avec cette dernière, du fait que la protection des milieux nécessaires à la survie de l'ours n'était toujours pas assurée et que le "Plan ours de 1984" semblait abandonné depuis deux ans par le Ministère.

1992

Les réserves de chasse sont mieux respectées. Des groupes de travail incluant les protecteurs recommencent à fonctionner. Mais, suite à la décision ministérielle de capturer l'ours familial, l'action de terrain se solde par un échec lamentable. L'ours brise son câble de capture et s'enfuit, blessé, sur trois pattes. L'analyse de l'ADN à la racine des poils récupérés ici à là, effectuée par des généticiens montrera qu'il s'agit d'une ourse née semble-t-il en 1989. La spirale infernale "interventionniste" de l'homme en est à ses tristes débuts. Elle ne s'arrêtera pas là. Au Symposium international sur l'ours de Grenoble, il est conclu que l'ours a un avenir dans les Pyrénées à condition que son habitat soit protégé et que, selon certains, des ours soient réintroduits. Nous y voilà !

A cet effet, les Pyrénées Centrales qui ne possèdent plus qu'un ours étudiant, en relation avec l'association Artus, un projet de réintroduction. Qu'est devenu l'ours familial en 1993 ? Les avis divergent : toujours là, mort ? On ne relèvera que quelques traces que certains refusent d'authentifier.

Une Association intercommunale pour le Développement Economique et Touristique de la haute vallée de la Garonne (ADET), qui regroupe les communes de Melles, Fos, Arlos et Boutx, est subventionnée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour ce dossier : l'objet est de concilier réintroduction et respect des activités traditionnelles locales – chasse, pastoralisme... et développement économique. La société de pro-

tection de la nature Midi-Pyrénées, à l'origine du projet, imagine-t-elle vraiment que les ours réintroduits – au début, cinq ou six seront lâchés – seront effectivement protégés dans ces conditions ? Le cadre "juridique" ne serait en effet qu'une charte.

Les douze chasseurs ayant enfreint en 1991 l'arrêté d'interdiction de chasse dans les réserves de la zone à ours sont jugés à Pau, en présence des élus locaux qui les soutiennent, écharpe tricolore en bandoulière. Huit sont condamnés à 3.000 francs d'amende avec sursis. France Nature Environnement obtient le franc symbolique. Les condamnés relèvent appel.

Jojo, l'ours captif de Borce, décédé l'an dernier, est subitement remplacé le 11 novembre par un couple d'ours d'Europe Centrale provenant d'un petit zoo du Tarn. Tollé général, tant de l'administration que du Conseil municipal de Borce qui semble désavouer son maire, partisan de cette opération. Nombreuses plaintes sont déposées sans effet à ce jour. Quant à ces ours, ils sont toujours là, dans un enclos plus grand – 500 m² – et le village de Borce les nomme Antoine (Waechter) et... Ségolène (Royal)... pied de nez aux "écologues".



Les deux ours mis dans l'enclos de Borce provenant d'un parc animalier

Au moment où le Tribunal administratif de Pau examinait la requête associative à l'encontre de la déclaration d'utilité publique des travaux du tunnel du Somport et de la RN134 (17 novembre 1992), les Ministères de l'Environnement et de l'Équipement, du Logement et du Tourisme engageaient une mission d'expertise sur l'aménagement de cette RN134 en vallée d'Aspe à Gérard Balent, Directeur de recherche à l'INRA, Michel Bruère, Ingénieur général des Ponts et Chaussées, et Christopher Servheen, co-Président de l'UICN, groupe de spécialistes sur les ours, à l'Université du Montana aux Etats-Unis (lire ci-après le rapport d'expertise).

1993 : ANNÉE DU DÉSARROI

Le rapport d'expertise (mars-avril)

Fin mars 1993, les associations reçoivent le rapport de la part du Ministère de l'Environnement pour information, sans commentaires. Un mois plus tard, c'est au tour du Préfet des Pyrénées-Atlantiques de le leur faire parvenir mais, cette fois, résumé par ce dernier. Et ce résumé interprète à notre avis les propos des experts en ce qui concerne l'ours. Le Préfet indique que les experts *"précisent que l'ours est condamné à disparaître d'ici peu quoi qu'on fasse pour protéger son habitat, par le seul jeu d'un taux de reproduction trop faible pour assurer la continuité de l'espèce"*. Conclusion : *"L'aménagement de la route et le percement du tunnel ne constituent en aucun cas la clé de survie de l'ours."*

Les experts Servheen et Huber disent : ***"Même sans aucun réaménagement de la route, l'avenir des populations d'ours bruns dans les Pyrénées Occidentales est très compromis et leur disparition dans un futur relativement proche est presque certaine, à moins que tout un ensemble de mesures de sauvegarde ne soient mises en application dans les plus brefs délais."*** Dans les recommandations, les experts insistent : ***"La route 134 telle qu'elle est prévue n'est qu'un des nombreux obstacles à la survie de l'ours et ne s'occuper que d'une seule menace - l'aménagement routier - en ignorant ou en ne traitant qu'incomplètement les autres (telles que l'ouverture de routes forestières et l'absence de zones refuges) n'aidera pas l'ours à survivre."*** Autrement dit, **selon nous**, si l'habitat de l'ours est protégé, sa survie est possible. Ne comprenez-vous pas la même chose ? Les experts suggèrent de renforcer la population existante en introduisant un nombre limité d'ours. Mais ils précisent, et c'est fondamental, que *"en plaçant des ours dans des habitats qui ne seraient pas gérés de manière adéquate, on ne ferait que mettre ces ours en danger et risquer une diminution supplémentaire des populations. L'introduction d'ours dans l'habitat doit donc aller de pair avec la gestion de l'habitat"*. La SEPANSO, majoritairement, regrette, dans l'état actuel du dossier, cette éventualité de renforcement de population tant qu'on n'aura pas été capable de **protéger** ces quelques ours qui restent **avec leur habitat**. Sont-ils, ces derniers ours, inéluctablement sur la voie de l'extinction ? Ne

suffirait-il pas de l'existence de deux femelles pour que la population puisse repartir, sous réserve, bien sûr, qu'il y ait de vastes secteurs protégés, sans notamment possibilité de chasse et sans transformations du milieu naturel ? Nous reviendrons sur ce débat plus loin.

Les débats autour de la nouvelle enquête publique du Somport (mai-juin)

Le nouveau dossier d'enquête publique ne prend pas en compte les recommandations du cahier des charges des experts. Ces derniers ont travaillé uniquement sur le projet de mise à **deux voies** de la RN134. Ils affirment clairement que la réalisation d'une route à **deux fois deux voies** dans la vallée serait une aberration en raison des transformations irréversibles qu'elle induirait... sur le milieu biologique et les paysages. Le collectif d'associations, Alternatives Pyrénéennes à l'Axe Européen E7, dont fait partie la SEPANSO, indique, dans un mémorandum étoffé, qu'aucune mesure ne figure dans le dossier d'enquête publique pour éviter une dérive



Le 27 juillet 1967 à Lhers (Aspe)

Photo : François MERLET

progressive vers cet horizon. Certes, sont évoquées pour l'ours des zones sur lesquelles la route devrait passer en souterrain (tunnel ou recouvrement avec végétation arbustive reconstituée). Le rapport du CEMAGREF prévoit 4.260 mètres de routes qui devraient ainsi passer en tunnel ! Qui va payer ? En réalité, selon le collectif, il semblerait que, pour l'Etat, dans l'esprit du projet, dans la lettre de l'étude, dans l'ignorance des recommandations des experts, les solutions ci-après soient inéluctablement programmées - bien que le Ministre de l'Environnement s'en défende avec vigueur - :

- d'abord, une route européenne,
- si une volonté et une réussite de restauration de la population d'ours se manifestent, on avisera pour des aménagements compensatoires,
- la route d'abord, l'ours et/ou la voie ferrée après, peut-être,
- ensuite, on élargira progressivement ; trois voies ici, quatre là, puis quatre partout. Et adieu l'ours des Pyrénées. Fiction ou réalité ? A vous de choisir. La SEPANSO ne peut qu'être pessimiste.

Les débats au Conseil National de Protection de la Nature (avril-mai)

16 avril 1993 : le comité permanent du CNPN, saisi par la Direction de la Nature et des Paysages, donne un avis favorable à la prolongation de l'autorisation de capture de l'ours familial dans le cas où, durant l'été, ce comportement familial s'aggraverait et risquerait de mettre en péril tant la vie des animaux domestiques que celle d'humains... Le 10 mai 1993, le Ministère revient à la charge mais France Nature Environnement ne donne son accord qu'à condition que ce ne soit pas une femelle avec son jeune. Or, on savait que c'était une femelle. Mais elle est peut-être pleine. Accord "léger".

Cette dérogation n'est en fait possible, selon la loi sur les espèces protégées, que pour des raisons **scientifiques**. Elle est donc illégale pour le Ministère comme ont été celles délivrées concernant le lynx et le cormoran. Mais qu'est-ce qu'un ours "familial" sinon une anomalie suscitant un intérêt scientifique ? Le Ministère serait-il devenu subitement puriste sur le contenu des mots ? Toujours est-il qu'est alors soumis au comité permanent un projet de modification de l'arrêté protégeant les mammifères permettant notamment de capturer "légalement" l'ours au comportement familial et de réintroduire "légalement" des ours dans les Pyrénées Centrales. Le projet, en fait pour le Ministère, dote d'un statut de protection la musaraigne de Miller et le hamster, accroît la protection pénale dont dispose le loup réapparu officiellement en France, permet, lorsqu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante, la capture ou la **destruction** du hamster, du loup, du lynx d'Europe – réintroduit en France – et de l'ours pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique en conformité avec la convention

de Berne et la directive européenne sur la conservation des habitats. Ce n'est pas sans malaise que les représentants associatifs vont se positionner. Ils vont regretter tout d'abord que l'association spécialisée – la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères – n'ait pas été consultée au préalable. Ils donnent toutefois un avis favorable reconnaissant que les dispositions prises jusqu'ici n'avaient pas de base légale, à condition qu'au préalable le comité permanent donne un **avis conforme**. Mais cette condition ne sera pas reprise dans le procès-verbal. Si la SEPANSO avait encore fait partie du comité permanent du CNPN (je l'ai représentée pendant douze années dans cet organisme), elle aurait adopté une **position plus restrictive**, eu égard à son expérience des partenaires – élus locaux, chasseurs, voire Ministère... – qui ne jouent pas le jeu, qui ne font pas l'effort suffisant pour accorder une priorité absolue primordiale au devenir de l'ours et son habitat. Il faut toutefois reconnaître aux collègues du comité permanent, composé à majorité de protecteurs scientifiques et scientifiques sensu stricto, leur compétence, leur volonté d'agir en ce sens mais ne sont-ils pas un peu trop éloignés de la réalité politique du terrain qu'hélas nous connaissons mieux ? Huit jours après, le 17 mai, le Conseil National de Protection de la Nature examine le projet. Après un débat animé, les représentants associatifs, soutenus par le Président du comité permanent, rappellent avec insistance que le comité permanent avait proposé d'ajouter avis conforme ou favorable et qu'il n'en était pas tenu compte. Le Directeur de la Nature et des Paysages, Gilbert Simon, a alors répondu que *"cette omission était involontaire et qu'il proposait de voir avec le Ministre quelle formule serait la plus adaptée"*. Le projet reçoit à l'unanimité un avis favorable en recommandant qu'il soit assorti d'un avis "conforme" si c'est légalement possible. Or, l'arrêté ministériel pris le 22 juillet 1993 – nous y reviendrons – ne reprend pas la demande d'**avis conforme** exprimée par le CNPN.

Ou le Directeur et ses services ne savaient pas qu'ils ne pourraient pas mettre ce mot pour des raisons juridiques, et on peut dans cette hypothèse s'interroger sur le sérieux de préparation du projet de texte soumis et sur les explications données lors de la réunion du CNPN. Ou le Directeur de la Protection de la Nature savait qu'exiger un avis "conforme" revenait à donner au CNPN un pouvoir dénaturant le *"pour avis"*. Dans ce cas, il devait le dire au comité permanent du CNPN et au CNPN, au lieu de parler *"d'omission involontaire"*. N'est-ce pas une attitude malhonnête, comme il reproche aux autres dans la lettre qu'il nous a fait parvenir le 3 novembre dernier (...) ?

Relaxe des braconniers

Le 8 juin, la Cour d'appel de Pau relaxe les braconniers qui avaient chassé dans les réserves Lalonde créées en 1990 et avaient été condamnés par le Tribunal de grande instance en 1992. L'arrêté du Ministre était basé sur un texte qui est habi-

tuellement utilisé pour protéger les espèces gibiers. La Cour a considéré que l'ours n'en étant pas une, l'arrêté n'avait pas de fondement, les réserves non plus et les poursuites encore moins. Le Ministère se pourvoit en cassation car il a créé ailleurs d'autres réserves en utilisant le même texte pour protéger d'autres espèces non gibiers. Le Procureur général près la Cour d'appel se pourvoit également, ce qui suspend l'arrêté de la Cour. Les réserves "Lalonde" sont donc toujours valables jusqu'à ce que la Cour de cassation statue. A signaler que les arrêtés "Lalonde" réglementaient également plus de quarante accès routiers en zone à ours : aucune application de cette réglementation n'a été constatée sur le terrain.

L'audience ministérielle en Béarn (19 juin)

A l'issue de l'enquête publique, Michel Barnier reçoit les associations dont la SEPANSO et le FIEP à Pau. La survie de l'ours et de ses habitats est abordée et les associations redissent la nécessité absolue de solutions pérennes. Le FIEP souhaite un renforcement des populations. Le Ministre écoute et déclare : *"Les ours font partie du patrimoine. Je n'ai pas vu en Béarn de gens qui disent ne plus vouloir d'ours. Mais on ne décidera pas de la réintroduction sans une démarche volontariste des acteurs locaux. Je suis sûr que c'est possible."* Pour sa part, la SEPANSO s'en tient à une demande d'action énergique de protection des ours pyrénéens existants et de leur milieu en insistant auprès du Ministre afin que le tunnel routier soit abandonné, la RN134 reste à deux voies et que la priorité soit donnée à la remise en activité de la voie ferrée Pau-Canfranc avec instauration du ferroutage. Le Ministre précise que le tunnel routier est nécessaire et que le rapport des experts doit être le cahier des charges de cet aménagement. Il paraît toutefois soucieux et ébranlé lorsque les associations lui rappellent que la décision de réaliser une autoroute de Pau au-delà d'Oloron ne va pas dans ce sens là.

La charte des Pyrénées Centrales, vers l'artificialisation

Le 20 juin, le Ministre signe à Melles (Haute-Garonne) avec le maire de la commune, Monsieur Rigoni, Président de l'A-DET (lire année 1992), la charte par laquelle les quatre communes acceptent le "renforcement" de la population ursine sur leur territoire. La population locale d'ours, estimée à six individus il y a dix ans, se réduit actuellement à un solitaire. Bien que le scientifique Michel Parde conclue dans son étude commandée par l'association Artus à la possibilité biologique d'une réintroduction, on peut s'interroger sur la fiabilité juridique du document qui l'encadrerait. Ce que veulent les élus locaux, ce n'est pas protéger leur ours et son milieu mais développer une **activité économique autour de l'ours** par le biais du tourisme. On aura donc ainsi montré que l'on décide de réintroduire avant d'avoir mis en évidence que l'on

était capable d'assurer la survie d'une espèce prestigieuse originelle dans son milieu naturel intact ! Et ceci avec le soutien de plusieurs associations amies ! La SEPANSO n'a pas encore franchi ce pas, bien que l'opinion publique soit favorable à cette expérience. L'évolution de la nature doit-elle aller dans le sens d'un parc de vision ? Se contentera-t-on de gérer l'ours bulgare-slovaque parce qu'autrefois il y avait à cet endroit notre espèce française originelle... mais que l'on n'a pas su, ou voulu, garder ? **Et surtout, par quel miracle les ours réintroduits seraient-ils mieux traités ?...**

L'artificialisation

Et certains scientifiques et scientifico-protecteurs se lancent dans l'aventure, voire la prônent. On va **gérer de l'ours** : suivi radio-téléométrique (ils porteront un radio-émetteur, voire une balise argos), observation journalière continue des déplacements, manœuvres visant à cantonner les individus (attraction par nourrissage totalement artificiel). Si un sujet devient trop "encombrant", on l'élimine... Etc... Quid de la vie sauvage ? Dans ces conditions, autant mettre ces animaux dans un zoo de grande taille !

L'avis favorable de la commission d'enquête du tunnel du Somport

Le 7 juillet, la commission d'enquête rend un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet du tunnel du Somport. Ses conclusions sont immédiatement contestées par le collectif d'associations, Alternatives Pyrénéennes à l'Axe Européen E7 (arguments développés dans le chapitre "Enquête publique"). [...]

Abrogation des réserves Lalonde : "la conjuration de Pau"

C'est sous ce titre qu'Antoine Peillon dans "Ours et nature" (...) rend compte de la réunion du 9 octobre au Parlement de Navarre. Ce jour-là, Michel Barnier et François Bayrou, Ministre de l'Education Nationale et Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, avec quelques élus locaux des vallées d'Aspe et d'Ossau (Jean Lassale et André Fabre entre autres), au terme de six heures de négociations sûrement difficiles, assènent un coup fatal à l'ours. Le Ministre de l'Environnement annonce l'abrogation des réserves à ours créées en 1990 par Brice Lalonde, la "redéfinition du groupe technique" et la mise à l'étude d'un nouveau plan de protection de l'ours par un "groupe de travail" dont sont exclus les protecteurs de la nature et les scientifiques indépendants. Les associations sont sous le choc. Elles constatent que les intérêts locaux font capituler l'Etat. [...]

C'est finalement le 15 décembre 1993 que sera publié au Journal officiel l'arrêté du 3 décembre 1993 "abrogeant l'arrêté du 5



Photo : François MERLET

Le 14 novembre 1967 à Lhers (Aspe)

septembre 1990 fixant des mesures pour prévenir la destruction et favoriser le repeuplement des ours des Pyrénées". [...]

Charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours

C'est le 9 octobre 1993, après avoir annoncé l'abrogation des réserves "Lalonde", que le Ministre décide de mettre à l'étude ce nouveau plan de protection de l'ours. Pendant trois mois, un groupe de travail, réparti en cinq ateliers et comprenant Préfet, élus locaux, chasseurs, quelques éleveurs, le technicien scientifique de l'ONC et le Conseiller technique du Ministre, mais excluant scientifiques indépendants et représentants d'associations de protection de la nature, va élaborer un projet de charte dans lequel la protection de l'ours passera au second plan et l'expression "développement durable" mise en avant, alors que sa signification locale n'aura rien à voir avec la définition internationale, mais plutôt sera synonyme d'aménagement lourd destructeur définitif, signifiant la mort de la montagne "sauvage". La charte sera signée, en présence du Ministre, entre le Préfet du département des Pyrénées-At-

lantiques, représentant l'Etat, la région Aquitaine, les 18 communes concernées, l'association des éleveurs et transhumants des trois vallées et la Fédération départementale des chasseurs. La SEPANSO n'est pas opposée au principe d'une charte, même si son statut juridique ne donne pas satisfaction, dans la mesure où toutes les parties concernées sont consultées, participent à la négociation, sur un pied d'égalité, eu égard à leurs compétences respectives. Ce fut le cas, à l'occasion de l'élaboration et de la signature de la charte "Epidor" pour la protection du bassin de la rivière Dordogne. Mais ici, c'est l'ostracisme des scientifiques indépendants, des associations de protection de la nature, de tout ce qui n'est pas valléen, qui sera de règle. Peut-on se contenter des propos du Conseiller du Ministre de l'Environnement, recueillis par Antoine Peillon dans "Ours et nature" n° 4, qui déclare "représenter, dans ces réunions, au nom du Ministère de l'Environnement, les intérêts des protecteurs de la nature" ? Voici ci-après les principaux fondements de ce projet :

Structure de gestion

L'Institution Patrimoniaire du Haut-Béarn, qui comprend :

- un syndicat mixte d'élus,
- un conseil de gestion patrimoniale,
- une équipe technique de gestion.

C'est le syndicat mixte formé entre la région, le département et 18 communes béarnaises, et dont le Président est celui de l'Institution patrimoniale qui met en oeuvre la charte. Le conseil de gestion patrimoniale, organe consultatif, comprend trois collègues : élus, valléens, administrations et personnalités qualifiées. Seuls les deux premiers collègues ont droit de vote.

Commentaires : le syndicat mixte est donc seul responsable. Si les élus locaux sont aussi concernés par l'avenir de l'ours et de son habitat, patrimoine commun à tous les Français et international, ils ne sont pas les seuls. **L'Etat**, en leur confiant la responsabilité du dossier par le biais de la charte, **se désengage** – sauf financièrement – de ses devoirs fondamentaux patrimoniaux, ce en contradiction avec ses responsabilités tant internationales que nationales. Les associations de protection de la nature sont exclues. Siègent dans le collège "Valléens" du conseil consultatif de gestion patrimoniale deux "associations locales" dont les représentants sont désignés par le Préfet. Quant aux scientifiques, deux sont nommés par le Préfet et sont relégués dans le troisième collège de ce conseil qui n'a pas droit de vote... même consultatif.

Incidences financières

Dotation de 74 millions de francs sur cinq ans, destinés essentiellement aux projets ci-après :

- création de onze pistes pastorales pour 20 millions de francs sur 40 prévus,
- nombreuses pistes forestières pour désenclaver les sites forestiers avec aménagement de secteurs dégradés pour 3,5 millions de francs sur 12 millions de francs prévus,
- création d'un groupement d'intérêt cynégétique de montagne dont le fonctionnement s'élève à 5 millions de francs,
- 7 millions de francs pour l'étude et la "protection" de l'ours,
- 8 millions de francs pour le fonctionnement de l'institution,
- 1 million de francs pour l'évaluation.

Commentaires : ces sommes correspondant pour la moitié à des aménagements lourds, destructeurs irréversibles de la montagne, laissent penser à un véritable "racket" organisé par les locaux qu'ils n'auraient jamais pu obtenir sans l'image de l'ours. La création des pistes pastorales dans les sites vitaux de l'ours est encore plus grave que la seule disparition de l'ours, car elles dénaturent à **jamais** l'espace montagnard. L'exploitation de la forêt se fera même dans les sites vitaux de l'ours. La réglementation de la circulation sera sous la responsabilité des maires. Là, feront-ils mieux que par le passé ? Il est permis d'en douter.

Incidences sur la faune

La Fédération des chasseurs des Pyrénées est responsable de la protection de l'ours et de la faune de montagne par le biais d'un groupement d'intérêt cynégétique s'étendant sur les 18 communes concernées :

- création de réserves locales de chasse,
- battues au sanglier réglementées en fonction de la présence des ours,
- réglementation de la chasse au petit gibier (grand tétras, lagopède, perdrix grise),
- renforcement de la population d'isards... et de sangliers,
- un technicien cynégétique supplémentaire.

Commentaires : on peut noter certaines avancées positives proposées par les chasseurs, mais :

- Le nombre de réserves ne reprend pas tous les sites vitaux, notamment à Laruns, Aydius, Borce, Lescun, Lhers.
- Leur statut juridique n'est pas précisé. Ainsi, rien n'est dit sur leur pérennité ; en revanche, il est précisé que certaines seront tournantes. Aucun gardiennage supplémentaire.
- Rien n'est dit sur l'instance qui décide de la suspension des battues au sanglier si sont signalés des signes de présence de l'ours.
- Ils sont seuls responsables de la surveillance de l'ours !

Et l'ours dans tout cela ?

- L'ours est considéré comme dangereux pour le pastoralisme, pour les bergers.
- Capture de l'ours, des ours "à problèmes".
- Création d'enclos de contention.
- Artificialisation de la population.
- Renforcement de la population en dernière phase après réalisation de toutes les autres propositions.

Commentaires sommaires

Les mesures sur la protection de l'ours sont quasi inexistantes. Les survivants sont mis en liberté surveillée. Conception archaïque du statut de l'ours, véritable fauve menaçant. La définition des ours à comportement aberrant n'existe pas. Le piégeage de tous les ours relictuels est pratiquement programmé. Or, l'expérience de 1992 montre que la capture peut **au moins** blesser l'animal. L'ours "sauvage" ne doit plus exister à terme. Si le renforcement de population se fait, ce sera dans un habitat complètement dénaturé par les aménagements et donc non viable selon les spécialistes internationaux de l'ours. Cette charte qui se prétend être un contrat n'en est en fait pas un. Il n'y a pas d'objectifs, pas d'instruments de contrôle, pas d'échéancier précis de réalisation des diverses étapes et des engagements réciproques des parties. La gestion de l'ours est confiée au pouvoir local. L'Etat se désengage d'une espèce et de son habitat envers lesquels il a des responsabilités patrimoniales internationales et nationales. C'est un précédent fort dangereux pour les institutions nationales responsables de protection de la nature, comme les parcs nationaux. Qui peut prévoir, dans ces conditions, l'avenir de la gestion du Parc "national" des Pyrénées, son avenir tout court ? Déjà, depuis plusieurs années, on perçoit, au sein de cette instance, une évolution, une pression de plus en plus grande des élus locaux. Si l'Etat a proposé ces mesures, n'est-ce pas en fait, par stratégie, pour mieux faire passer par exemple les aménagements du Somport ?...

Notre rôle, face à cette charte qui doit être signée fin janvier 1994. Il reste aux scientifiques et aux associations de protection de la nature, mis à genoux par les pouvoirs, tant nationaux que locaux, à se regrouper afin d'alerter tant les autorités internationales et nationales que l'opinion publique. Cette charte doit être refusée. Si néanmoins elle voit le jour, elle doit être dotée d'une **structure d'évaluation et de contrôle externe indépendante**. Les bergers, qui n'ont pas, dans leur grande majorité, été entendus, doivent être informés de notre point de vue qui n'est pas opposé à leur avenir, mais au contraire devant leur permettre de rester dans une montagne qu'ils aiment en continuant de produire de la qualité que nous ferons tout pour promouvoir. Et exigeons de l'Etat de reprendre en mains ce dossier, afin qu'il remplisse de nouveau son rôle.

EN CONCLUSION

Ce résumé partiel et pourtant bien long, comportant quelques redites, représente la perception actuelle du problème par la SEPANSO. Au travers du dossier "Ours", l'Etat aurait dû et pu retrouver sa crédibilité. Il n'en prend pas le chemin :

- décisions juridiques contestables,
- légalisation de décisions juridiquement sanctionnées,
- laxisme pour les infractions caractérisées (en particulier sur les personnes : menaces de mort et agressions sur les députés européens Waechter et Raffin).

Cette crédibilité passe par une prise en compte réelle de l'intérêt général patrimonial. Est-il pensable que la France, l'un des plus importants Etats du monde dans d'autres domaines, continue d'avoir un tel comportement dans le domaine de la sauvegarde de son espèce sauvage la plus menacée et de son habitat ? Comment dans ces conditions prétendre donner des leçons aux autres, en particulier aux pays en voie de développement possesseurs d'un patrimoine naturel également rare et menacé ? Comme le dit fort justement Jean-Pierre Raffin, chargé d'un rapport au Parlement européen sur la protection de l'ours dans la communauté, *"comment, pour un pays comme la France, mettre en accord les généreux discours tenus à Rio sur la nécessité de la préservation de la biodiversité (chez les autres) et des actes concrets sur le territoire national"* ? La France doit, dans ce domaine aussi, montrer l'exemple. Même si des espaces naturels originels sont rarissimes, l'Etat doit tout faire pour maintenir des espaces dits banals qui abritent cependant des espèces qui, elles, sont au bord de l'extinction, et qui doivent continuer à y vivre de manière **sauvage**. Y a-t-il vraiment des ours à problème ? Il y a plutôt des hommes qui ne veulent pas prendre les **mesures simples** parce que ce n'est pas leur intérêt. Et il ne faudrait pas que certains de nos collègues scientifiques protecteurs, en toute bonne foi, cautionnent ces hommes en espérant "manipuler" des animaux... pour des raisons, bien sûr, scientifiques. Si tel était le cas, ils seront responsables d'une gestion totalement artificielle d'une espèce qui aura perdu totalement son originalité patrimoniale. Nous n'acceptons pas cet avenir interventionniste et nos enfants ne pourront pas nous reprocher d'avoir essayé de leur préserver un peu de vie sauvage. Ne peut-on pas invoquer, comme dans d'autres domaines, **la raison d'Etat** pour mettre en oeuvre ces mesures simples que nous avons en partie développées :

- les troupeaux doivent être parqués tous les soirs avec deux chiens "patous" par troupeau et si besoin une clôture électrique,
- les frais occasionnés par cette mesure seront financés intégralement par l'Etat qui, par ailleurs, indemniser de manière très large les dégâts dont sont victimes les éleveurs,

- pas de pistes nouvelles créées ; fermeture effective des pistes actuelles dans les sites vitaux de l'ours,
- pas d'aménagements de la montagne qui cloisonneraient les sites vitaux,
- pas d'exploitation forestière sur les sites vitaux de l'ours ; indemnisation aux communes lésées,
- aucune chasse sur les sites vitaux avec garderie renforcée,
- pas de renforcement de la population ursine dans les Pyrénées Occidentales tant qu'un petit espoir subsiste dans la mesure où des mesures réelles de protection seraient prises,
- pas de réintroduction avant que l'Etat français ait montré qu'il était capable d'assurer la survie de son ours, espèce originelle, en même temps que son habitat.

Nous entendons la voix de nos adversaires qui rejoint celle de certains de nos amis : "Tout cela n'est pas une position réaliste". Peut-être, mais la SEPANSO aurait failli à son objet si elle ne l'avait pas publiée. Le mot de la fin, rapporté dans l'excellent article de Fabrice Nicolino dans *Télérama* n° 2289 du 24 novembre 1993, est dit par l'un des bons connaisseurs du dossier qui préfère garder l'anonymat :

"L'ours ne fait pas peur aux deux vallées béarnaises (Aspe, Ossau), il les emmerde tous. Le chasseur qui veut tuer son sanglier, le forestier qui veut transformer en allumettes ou en bois de coffrage des sapinières, le Ministre de l'Environnement à qui on demande d'écraser, à cause du poids électoral des chasseurs et des quatre Ministres pyrénéens du gouvernement. Mais, le pire de tout, c'est les élus. Les trois quarts n'habitent même plus les vallées qu'ils disent tant aimer. Ils sont à Pau, et ce qu'ils veulent, comme tous les autres, c'est des installations touristiques. Ils veulent faire du fric avec la montagne, comme il y a trente ans dans les Alpes. Ce qui se passe est fort simple : on achève l'ours pour mettre en vente son domaine. Le viager était trop long pour les charognards." Et Fabrice Nicolino de préciser : "Injuste ? L'avenir le dira, probablement assez vite."

1927 : 200 ours.

1994 : moins de 10.

Les Ministres passent, les problèmes restent, l'ours des Pyrénées s'en va. Les associations sont excédées parce que l'Etat ne remplit pas son rôle. La "solution finale" est-elle inéluctable ? Non. Rejoignez-nous pour ne pas l'accepter. ■

Piste d'ours dans la neige...

(photo : J. LAUZET)

Marc LAPORTE,
SEPANSO Béarn

L'avenir de l'ours dans les Pyrénées

Point de vue de la SEPANSO Béarn

La disparition de la dernière ourse du Haut-Béarn marque la mort de la population ursine qui occupait la région depuis la nuit des temps. Elle n'est cependant que la fin d'une agonie débutée il y a déjà une vingtaine d'années.

Au tout début des années 80, il n'y avait, en effet, probablement que deux ou trois femelles dans le noyau occidental des Pyrénées. La mort d'une première ourse en 1981 par braconnage, puis d'une deuxième en 1983 par accident (son cadavre fut retrouvé au pied d'une barre rocheuse... à côté de celui d'une brebis) mit un terme aux observations annuelles d'oursons. Les études sur l'évolution des populations d'ours en fonction de leur taille permettaient alors de prévoir l'extinction inéluctable de l'espèce.

Durant vingt ans, quelques exceptionnelles et rares naissances permirent à ceux qui ne voulaient rien faire pour sauver l'animal d'entretenir l'illusion. Espoirs fous, d'autant que l'avant-dernière femelle était abattue en 1994 en vallée d'Aspe lors d'une battue aux sangliers. Espoirs réduits à néant par la mort de "Cannelle" abattue elle aussi au cours d'une battue aux sangliers.

Ce bref historique du long déclin de la population ursine pyrénéenne met clairement en cause la chasse dans le processus d'extinction de l'espèce. Comme toutes les espèces à faible taux de reproduction, les ours comptent sur leur grande longévité. La mort prématurée des animaux reproducteurs, et notamment des femelles, explique incontestablement la disparition de l'ours.

Mais la chasse n'est certainement pas seule en cause et l'ouverture de pistes pastorales et sylvicoles ont aussi eu un effet négatif sur l'animal. En effet, ces nouveaux axes de pénétration sont rapidement utilisés par tous les promeneurs à pied, en moto ou en 4x4.

Par conséquent, sa survie passe par la création de réserves où toutes les activités humaines seraient interdites ou très sévèrement réduites. Tous les pays européens qui ont sauvé leurs ours ont adopté de telles mesures. Ainsi, dans les Monts Cantabriques en Espagne, les versants forestiers sont interdits à toute activité humaine à l'exception du pastoralisme. Dans les Abruzzes en Italie, 4.000 des 44.000 hectares du

Parc national sont classés en réserve intégrale (aucune activité humaine autorisée). La France a essayé en 1990, avec les "réserves Lalonde", avant de renoncer devant le lobby des chasseurs pour tenter l'aventure de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

Pourtant, nul besoin de sanctuariser de grands espaces. Sur l'ensemble du domaine vital d'un ours, seuls 10 % constituent son "centre d'activité" sur lequel il passe environ 70 % de son temps. Les Pyrénées possèdent en outre un relief accidenté qui offre au plantigrade des zones vitales qui sont aussi sans intérêt pour le pastoralisme et d'un rapport négligeable pour

la sylviculture. Ce sont ces secteurs qu'il faut réglementer. Cela ne perturberait pas l'économie montagnarde traditionnelle et préserverait un milieu favorable à la survie des espèces les plus exigeantes.

La reconstitution d'une population viable sur l'ensemble des Pyrénées est un objectif réaliste. En effet l'expérience de réintroduction menée dans les Pyrénées Centrales en 1996-97 a démontré que les ours de souche slovène adoptaient le même comportement que les pyrénéens.

Le contraire eut été surprenant et aurait donné raison aux "racistes" qui expliquent les comportements par la génétique. En réalité, les ours ne font que s'adapter à leur environnement et l'exemple de l'ours "Néré" est particulièrement démonstratif. Venu des Pyrénées Centrales, cet animal de souche slovène est arrivé en Haut-Béarn, via la vallée de l'Ouzom. Durant l'année qu'il passa dans cette dernière, il fut très prédateur car les brebis du secteur n'étaient pas gardées. Lorsqu'il arriva en Ossau, où les troupeaux étaient gardés, il retrouva un niveau de prédation comparable à celui des ours autochtones.

La réintroduction des Pyrénées Centrales, à travers l'exemple de Néré, a également démontré que les ours, notamment les mâles, pouvaient communiquer entre les Pyrénées Centrales et Occidentales d'une part et les Pyrénées Centrales



Ourson de Cannelle aperçu le 26 août dernier

Photo : Parc National des Pyrénées - D. Melet

et Orientales de l'autre. Cela assure la viabilité d'une population constituée de plusieurs noyaux installés dans les secteurs les plus propices du massif pyrénéen.

Il faut, pour cela, réintroduire plusieurs individus, et surtout des femelles, en Pyrénées Occidentales, Centrales et Orientales. L'objectif est d'atteindre un minimum de 70 à 80 individus, seuil au-delà duquel la population d'ours est considérée comme viable. Pour l'heure, les trois noyaux pyrénéens sont tous menacés de consanguinité et doivent donc tous être renforcés.

La question de l'avenir de l'ours dans les Pyrénées est donc celle de savoir si l'on sera capable de lui réserver quelques petites portions de territoire sur lesquelles l'homme devra renoncer à ses loisirs. Il ne s'agit donc pas de mettre en balance l'ours et l'économie montagnarde traditionnelle, toujours très fragile avec ou sans la présence de grands prédateurs. Il ne s'agit pas non plus de "sanctuariser" les Pyrénées. Les exemples espagnols et italiens montrent que l'ours peut aussi, grâce au tourisme, relancer l'économie des vallées de montagne. A nous de défendre l'idée que cela est aussi possible en France, sous peine de voir la montagne pyrénéenne perdre sa seule "valeur ajoutée" : une nature sauvage. ■

L'OURS, LA GRAND-ROUTE ET LA CIVILISATION

Paru dans le journal Sud-Ouest du 20 décembre 2004

Par André Cazetien *

La mort dramatique de Cannelle a provoqué une émotion considérable et jamais vue s'agissant d'un animal sauvage. Cette réaction qui a touché tous les milieux sociaux doit être considérée comme un signe d'attachement profond à la vie sur notre planète. La multiplication des atteintes à la nature et leur gravité, l'écho des manifestations alter-mondialistes, des déclarations d'hommes de science, de philosophes et de sociologues, le rôle positif des médias à ce sujet accélèrent le rythme d'une prise de conscience. Mais voir et dénoncer ce qui est mal ne suffit pas. Cannelle est morte. Mais pourquoi était-elle la dernière ourse de souche pyrénéenne ? La vie de cette espèce animale est-elle possible, dans ce massif montagneux, en ce XXI^{ème} siècle ? Et qu'est-ce qui pourrait l'empêcher ? C'est à ces questions qu'il nous faut répondre.

Le succès d'une opération d'introduction de couples d'ours venus de Cantabrique ou de Slovénie est à ce prix. L'acte irresponsable et condamnable de chasseurs sur un espace qui leur était moralement interdit ne doit pas être séparé du problème du milieu ambiant dans lequel l'espèce peut prospérer. Et c'est ici qu'intervient l'activité humaine perturbatrice de la nature et hostile à la vie animale et végétale, comme à la vie pastorale.

L'augmentation rapide du nombre des humains, le développement des loisirs et du tourisme en montagne, la multiplication des moyens d'accès aux stations de sports et de séjours, aux forêts, aux lacs d'altitude, l'industrialisation de l'exploitation forestière, tout cela a transformé le domaine des ours, jadis paisible, sans bruits excessifs, en une terre de plus en plus difficile à la vie de la grande bête sauvage. La réalisation du tunnel du Somport, dans cette vallée d'Aspe, pour le passage d'un axe autoroutier international, l'axe E7, a fait peu de cas de la préservation de ce lieu de vie. Cette voie routière bruyante, polluante, traumatisante, à travers un remarquable lieu naturel d'existence traduit de la part des maîtres actuels de l'économie et de la politique un choix de civilisation très peu civilisée : il sacrifie sur l'autel du profit étroitement matérialiste ce que l'homme a de plus précieux, son lien intime avec la nature, sa source irremplaçable de vie.

Pour que l'espèce ursine devienne viable et pérenne et que l'introduction de nouveaux ours ait un sens profond, la cohabitation de l'homme et de l'ours doit être considérée non pas comme une obligation mais comme une loi naturelle inviolable. La vie de l'ours est aussi normale que celle de l'homme. L'avenir de ces deux espèces animales, l'une plus intelligente que l'autre, est dépendant de celui de la vie sur leur même planète. La couche d'ozone les protège l'une comme l'autre. Si l'homme avait vécu au temps des dinosaures, il aurait péri avec eux. Il lui appartient de veiller, dans la mesure de ses possibilités, au respect et au maintien des équilibres naturels, de la qualité de l'air et de l'eau, de la densité des forêts, à la pureté des océans, à la fertilité naturelle des terres agricoles... C'est en préservant les conditions de vie de son espèce que l'homme assurera celles des espèces animales, de l'ours en l'occurrence. De ce point de vue, le renoncement au passage de l'axe autoroutier E7 à travers la vallée d'Aspe serait un acte intelligent et symbolique.

Il signifierait une volonté de stopper la marchandisation aveugle de la planète et un autre choix de civilisation. Dans le même temps, l'acceptation de la directive européenne Natura 2000 et son adaptation, négociée, à la réalité du territoire pyrénéen, français et espagnol, seraient un dépassement de la vision étroite de la vie que peuvent avoir des lobbies de chasse ou de camionnage. Ce serait aussi une préservation à long terme du pastoralisme. S'il n'y avait pas, ces prochaines années, une autre orientation de l'activité humaine pyrénéenne, l'avenir de l'ours venu de Slovénie ou de Cantabrique serait bien sombre. Et le nôtre aurait de quoi inquiéter.

* André Cazetien, ancien directeur d'école, est maire honoraire de Mourenx (Pyrénées-Atlantiques). Il est animateur du Collectif Somport, milite pour la préservation de la vallée d'Aspe. Il est l'auteur du livre "Des camions et des hommes" (Editions Atlantica).

COMMUNIQUE DE LA FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS

« Un déferlement médiatique sans précédent a suivi la mort de la femelle ours dans les Pyrénées-Atlantiques, alimenté par les déclarations et actions de certaines personnalités politiques qui, auparavant, se souciaient bien peu de ce dossier et qui n'avaient en aucun cas pris des dispositions pragmatiques pour le faire évoluer dans un sens plus satisfaisant... Il est ridicule et démagogique d'attendre la disparition du dernier représentant d'une souche animale pour crier à "la catastrophe écologique". La Fédération Nationale des Chasseurs a attendu le retour au calme et les premiers éléments de l'enquête pour s'exprimer. De ces éléments, il ressort que le chasseur en cause a tout fait pour éviter cette issue : il a d'abord pris la fuite avant de se retourner acculé devant l'animal, et de tirer pour sauver sa vie. L'ours n'est pas un jouet en peluche mais un fauve vivant sur des territoires habités par l'homme.

Certes, la présence des chasseurs dans cette partie de leur territoire était déconseillée mais si l'ourse s'y trouvait, c'est qu'elle avait été précédemment décan-tonnée par les dérangements incessants occasionnés par de nombreux visiteurs rêvant de l'observer et surtout de la filmer. La Fédération Nationale des Chasseurs est consciente de la valeur de l'ours, élément pondérant de la biodiversité de notre territoire. Elle rappelle d'ailleurs ce qui est trop souvent occulté, à savoir que durant de longues années, les chasseurs furent les seuls à payer la politique de sauvegarde de l'ours des Pyrénées, et qu'ils continuent à financer le suivi de cette population relictuelle, ainsi que beaucoup d'autres espèces emblématiques (grand tétras, isard...).

Si un repeuplement était envisagé, il semblerait plus judicieux d'obtenir des ours d'origine espagnole, de même origine génétique, pour une telle réintroduction qui ne saurait se faire sans un large consensus local.

La mort récente de deux personnes victimes des ours en Roumanie devrait nous rappeler que l'animal est un fauve et pas le "nounours" de notre enfance. Si, par malheur, le chasseur concerné dans cette affaire était passé du statut de "tueur" à celui de victime, on peut se demander si la vague d'indignation aurait été à la hauteur de celle qu'a soulevée la mort de cet ours des Pyrénées, aussi regrettable qu'elle puisse être. »

NDLR : Les responsables cynégétiques nationaux ont mis un certain temps pour publier ce communiqué, pour finalement faire porter le chapeau aux promeneurs et naturalistes qui auraient dérangé l'ours. Quel culot !

Mort de Cannelle

Faits, situations, questions

Bien triste fin que celle de la lignée ursine pyrénéenne, suivant de peu celle du bouquetin pyrénéen survenue dans l'indifférence la plus totale. Cette fois, il y a eu scandale. Cette fin était cependant prévisible y compris dans les conditions de son dénouement.

Le Comité scientifique du Parc National, qui participa durant plusieurs années aux démarches de conservation, n'avait cessé depuis 1979 d'alerter les responsables pyrénéens et nationaux sur la décroissance de la population de cette espèce emblématique, et de surcroît officiellement protégée.

Assez paradoxalement la responsabilité de son maintien n'avait pas été confiée au Parc mais bien à la Société civile. Une décision de la Direction de la Protection de la Nature en déchargeait en effet officiellement cet organisme en 1980.

Divers efforts de coordination en vue d'une meilleure protection des biotopes intervinrent, notamment autour de certains sous-préfets d'Oloron (1985, 1988). Des réunions regroupèrent divers représentants des administrations officielles impliquées, les élus, ainsi que des associations. La survie des ours pyrénéens prit une dimension nationale avec l'organisation d'une grande exposition au Muséum d'Histoire Naturelle à Paris, inaugurée par le Président de la République.

Les données scientifiques réunies sur le terrain conduisirent à l'élaboration d'une cartographie et à un zonage des sites ursins. Les "Réserves Lalonde" naquirent alors sur le papier.

Divers élus locaux et des associations de la sphère cynégétique notamment valléenne réagirent très vigoureusement, ce qui créa une grande tension. Les dispositions juridiques sur les réserves ne furent jamais appliquées et lors d'une séance mémorable au Parlement de Pau, le Ministre Michel Barnier, chargé en ce temps de l'Environnement, décida de confier à une entité locale la résolution du problème de la survie de l'ours pyrénéen dans ses biotopes occidentaux.

Ce désengagement de l'autorité supérieure, sous couvert de démocratie décentralisée, signait la fin de l'ours pyrénéen car les paramètres économiques allaient dominer sur un fond permanent de concessions incompatibles avec l'objectif initial affiché.

Les ours pyrénéens, facétieux, se reprodui-



La dépouille de Cannelle sur le tarmac de l'aéroport de Pau

Photo : André BONNET

Michel CLIN, Claude DENDALETCHÉ,
André ETCHÉLECOU *

Article paru dans le bulletin
"Pyrénées" n° 221 (1^{er} trim. 2005)

sirent cependant au cours des vingt dernières années et firent un splendide pied de nez à tels experts péremptaires ayant prédit l'impossibilité pour une petite population de redémarrer.

Mais les fusils continuaient d'errer sur les hautes terres, sous prétexte de la perpétuation des chasses traditionnelles, piment de la vie locale. Un de ces ustensiles vient de tuer la dernière ourse pyrénéenne autochtone. Nous pouvons pleurer, mais au fond, tous les citoyens de ce pays ne sont-ils pas, peu ou prou, responsables ?

Et l'hypothèse d'une réintroduction de deux femelles ne représente-t-elle pas désormais une suprême hypocrisie de notre société ? ■

* Présidents du Comité Scientifique du Parc National des Pyrénées entre 1979 et 2005.

Réaction d'un naturaliste pyrénéen

L'OCCULTATION D'ARTZA

Je vois dans la disparition de la dernière ourse du lignage pyrénéen une grande perte pour la nature sauvage (préférée au concept fumeux de biodiversité), mais je la vis aussi comme une occultation de notre plus vieille histoire, de notre plus ancienne spiritualité. On a coutume, chez les progressistes, de qualifier les âges anciens de périodes sombres que je considère pour ma part comme des âges farouches. Aux temps glorieux du paléolithique, en certains lieux et grottes, où l'on a pu compter jusqu'à cinq mille squelettes d'ours, se déroulait un culte immémorial que nos officiels récusent, mais que nos frères eurasiatiques du nord du Japon, les Aïnous, d'ultimes Sibériens et peut-être quelques Lapons pratiquent encore aujourd'hui. Conscients ou pas, nous portons tous un dépôt de ces âges farouches où l'homme peignait à la leur des torches et vénérait l'ours, ancêtre primitif de l'humanité.

C'est donc à la Toussaint, la veille du jour des défunts, qu'une lignée vieille de cent mille ans a été condamnée à s'éteindre faute de femelles pour assurer sa survie. Si j'ajoute que l'ourse "Cannelle" est morte au-dessus des gorges d'Enfer (je n'invente rien), on ne sera pas autorisé à toutes les spéculations ésotériques ; cependant on jugera que le destin avait bien fait les choses en choisissant la date et le lieu. Nous savions bien sûr au fond de nous que cette tribu était condamnée (pourtant sa proche disparition constitue une rupture symbolique avec les Pyrénéens de nos vallées, qui d'ailleurs eux aussi ne se portent pas très bien).

Les institutions plus ou moins compétentes, et rétribuées à ce titre, n'ont aucune espèce d'excuse à produire devant pareil épilogue. En première ligne, l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, dirigée depuis sa création par Jean Lassalle, restera dans l'histoire de notre pays, et des Pyrénées tout entières, un établissement fautif qui a su irrémédiablement gâcher toutes les chances qui s'offraient à lui. Jean Lassalle, dont les pouvoirs sont très importants (maire, vice-président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, député, président de l'association des populations des montagnes du monde, fidèle de François Bayrou, etc.), est l'homme sous l'ère duquel s'est éteinte la dernière ourse d'une espèce qui précéda nos semblables dans les vallées. Quoi qu'il fasse dans les mois qui viennent, alors qu'il est en politique depuis plus de vingt ans, on jugera vite sa responsabilité comme écrasante : il vivait encore 15 ours dans les Pyrénées occidentales en 1983 et tout était alors possible.

Aucune "réparation", aucun "remplacement" ne viendront effacer cette faute originelle. À compter d'aujourd'hui, une autre histoire commence, en germe depuis la première réintroduction d'ours de Slovaquie en 1996, celle des ours dans les Pyrénées. L'ours des Pyrénées, lui, aura bientôt vécu.

De nature sceptique, voire pessimiste, je formule toutefois ce vœu : puisse la nouvelle lignée d'ours nous pousser au-delà des considérations politiciennes, égocentriques, mercantiles, publicitaires, touristiques, ou faussement scientifiques qui ont accompagné la fin de l'ours des Pyrénées. Le temps est venu de servir l'ours et non plus de s'en servir.

Stéphane CARBONNAUX
Le 15 novembre 2004

Trois questions

André Etchelecou
Président du comité scientifique
du Parc national
des Pyrénées



1 Selon vous, faut-il réintroduire ou non des ours dans les Pyrénées ?

Il faut savoir, d'abord, que le comité scientifique du Parc national n'a pas été saisi de la question. C'est, pour moi, une anomalie institutionnelle.

Pour en revenir au renforcement de la population d'ours, il faut dresser un premier constat : celui de l'échec. L'Institution patrimoniale en charge du dossier n'a pas été capable de sauver l'ours des Pyrénées. La souche locale est éteinte. Si l'on veut aujourd'hui réintroduire, on passe dans un autre contexte. Quand l'homme dit « je veux des ours », est-ce réellement au nom de la biodiversité ? Si ce renforcement est engagé, il faut se demander comment cela va se passer. Seront-ils sauvages ? Ou sous surveillance ? On sera vite confronté à un problème éthique.

Une étude menée il y a une dizaine d'années montrait en tout cas que l'apport de deux ou trois femelles pouvait permettre à la population de reprendre une dynamique intéressante.

2 Le nourrissage d'ours tel qu'il se pratique actuellement en Slovaquie peut-il modifier le comportement de l'animal ?

Au nom de quoi et de quel droit faudrait-il nourrir des animaux sauvages ? Dès l'instant où l'homme essaie d'intervenir, le comportement des espèces peut changer. C'est banal de le dire.

Dans les Pyrénées, les nourrissages n'ont jamais fonctionné. Il y a eu des tentatives entre 1990 et 1991 en vallée d'Ossau. L'ours ne s'y est jamais intéressé. Mais la question de l'origine de l'ours à réintroduire, slovène ou espagnole, n'est pas fondamentale.

3 Quel est l'avenir de l'ours brun dans les Pyrénées ?

La lignée pyrénéenne est terminée. C'est ainsi. Il faudra s'y faire. Et, contrairement à ce que l'on entend, l'ours n'est pas en voie de disparition à l'échelle européenne.

La véritable question qui se pose maintenant est celle-ci : pour quelles raisons notre société veut-elle des ours dans les Pyrénées ? Pour l'image ? Le tourisme ? La chasse ? Pour moi, la biodiversité n'est plus un argument puisque la souche pyrénéenne n'existe plus. Une réintroduction, aujourd'hui, doit demander une profonde réflexion. La montagne n'est pas un immense zoo !

: Propos recueillis par
Patrice Sanchez

Et maintenant...

Dernière minute

Les décisions et les annonces se succèdent. Le 13 janvier, un communiqué du Ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier annonçait la décision gouvernementale de renforcer la population ursine en commençant par le lâcher de cinq ours à l'automne prochain, avec pour objectif un doublement de la population d'ici trois ans.

Suite à cela, l'IPHB, qui souhaitait marchander le lâcher d'un ours pour en obtenir des retombées financières mais qui n'en demandait pas tant, prenait la décision très politique d'abandonner sa participation à une procédure de renforcement qui lui échappait...

C'est alors très logiquement que la SEPANSO Béarn annonçait à son tour le 19 janvier son départ d'une Institution Patrimoniale qui donnait ainsi la preuve qu'elle ne servirait jamais à rien pour la protection de l'ours.

La balle est aujourd'hui dans le camp de l'Etat qui aura fort à faire pour combattre la mauvaise volonté d'une minorité rétrograde. En attendant, une page du site Internet du Ministère est dédiée à la problématique ours : <http://www.ours.ecologie.gouv.fr>. Une consultation y a débuté par le biais d'un questionnaire en ligne.

Nous vous encourageons vivement à y participer et à diffuser cette information afin que le seul avis entendu ne soit pas celui des opposants. ■

Principaux articles publiés dans Sud-Ouest Nature

- **L'ours des Pyrénées, opération dernière chance**
J. Tanguy Le Gac et J.F. et M. Terrasse - SON n° 11 (mars 1975)
- **L'ours des Pyrénées, état des connaissances** - C. Dendaletche
SON n° 40 (septembre 1982)
- **Sauvons l'ours** - G. Erome - SON n° 46 (mars 1984)
- **Ne vendons pas la peau de l'ours... avant de l'avoir sauvée**
A. Etchelecou - SON n° 56 (décembre 1986)
- **Un été à la cabane Perry** - P. Mariette - SON n° 59 (juillet 1987)
- **L'ours ou la faillite de l'Etat** - P. Davant
SON n° 83 (novembre 1993)
- **Ours des Pyrénées** - G. Castaing - SON n° 109 (mai 2000)
- **L'ours dans les Pyrénées** - J. Lauzet
SON n° 123 (novembre 2003)

REMISE EN CAUSE DE L'IPHB

Intervention de Pierre DAVANT à l'occasion de la réunion du Conseil Economique et Social d'Aquitaine sur les orientations budgétaires 2005

[...] L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn (IPHB), mise en place par le Ministre Barnier en 1993, essentiellement pour protéger l'ours autochtone, a été largement dotée tant par l'Etat (4 millions d'euros à ce jour) que la Région (je ne connais pas le montant). Le projet de budget prévoit de poursuivre cet effort. Nous estimons qu'au vu des derniers événements, il est grand temps de surseoir à ces dépenses et de remettre à plat ce dossier. Je joins à mon intervention copie de la motion adoptée par le Conseil National de Protection de la Nature le 18 novembre dernier qui, notamment, considère que cet événement est le résultat de la faillite totale de la stratégie de l'Etat en faveur de l'ours et qu'il remet en cause, en particulier, l'efficacité de l'IPHB. Il est indispensable de se remettre autour d'une table et de repenser ce très pénible dossier. [...]

Motion adoptée par le CNPN le 18 novembre 2004

Le CNPN est scandalisé par la récente disparition de Cannelle car :

- c'était la dernière ourse autochtone, c'est une réduction de la diversité génétique, en contradiction avec la stratégie nationale pour la biodiversité affichée par le MEDD,
- au plan symbolique, c'est une perte pour la richesse culturelle nationale.

La mort de Cannelle est donc une atteinte irréversible au patrimoine national et européen. Alors que de très importants efforts humains autant que financiers ont été réalisés depuis plusieurs années, la mort brutale de Cannelle est le résultat de la faillite totale de la stratégie de l'Etat en faveur de la préservation de la population ursine pyrénéenne. Elle remet en cause, en particulier, l'efficacité de l'IPHB. Le CNPN demande donc avec vigueur que toutes les mesures nécessaires soient prises et mises en application pour assurer une véritable protection des ours dans les Pyrénées. Ceci implique notamment :

- la diffusion large des conclusions de l'audit de l'IPHB réalisé par l'ASCA et son actualisation,
- la garantie de la cohérence concrète de toutes les interventions territoriales de l'Etat dans les secteurs concernés,
- la restauration de la confiance transfrontalière franco-espagnole pour une stratégie concrète et cohérente visant à restaurer une population viable d'ours et à rétablir la continuité entre tous les noyaux de population sur l'ensemble du massif pyrénéen.

Dans ce cadre, le CNPN mandate la commission faune pour donner rapidement en son nom l'avis sur un programme de renforcement des populations d'ours et pour proposer les premiers éléments d'un plan global de restauration des populations d'ours dans la chaîne des Pyrénées.

Pierre DELACROIX

D'après une note de R. Gauthier,
Chargé de mission RAC-France

Calendrier des négociations

Petit aperçu des négociations internationales à l'usage des militants associatifs. Que va-t-il se passer, dans les années à venir, sur la question climatique ?

D'abord, ne pas laisser refroidir l'élan donné par la ratification de Kyoto !

La première étape sera la rencontre du G8 (grandes puissances). A l'occasion de ce G8, qui aura lieu au printemps 2005, à Gleneagles (Ecosse), on sait déjà la volonté affichée par Blair, qui présidera le sommet, de faire du Changement Climatique, un des thèmes prioritaires. Il est à noter toutefois qu'il y a beaucoup de chances pour que le désastre de Sud Asiatique prenne une priorité immédiate que l'on ne saurait contester...

Puis ce sera l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, soit 3 mois après le dépôt de la ratification russe qui a rendu effectif le Protocole. La conséquence directe à son entrée en vigueur sera l'organisation de la première négociation sous l'égide de Kyoto (appelée COP*/MOP1, dans le jargon des négociations). Cette première COP/MOP aura à son agenda une montagne de décisions à prendre, dont le début officiel du débat sur la fixation des objectifs futurs de réduction post 2012.

Ensuite, d'ici la fin de 2005, l'obligation pour les pays industrialisés de rédiger un rapport sur les "progrès démontrables" en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Ce rapport devra contenir les informations sur les progrès déjà accomplis pour respecter Kyoto - preuves à l'appui ! (à savoir les résultats des politiques et mesures déjà mises en oeuvre pour réduire leurs émissions).

Quel est, dans ce cadre, le contexte associatif ?

Depuis la dernière négociation (COP9, décembre 2003), une Note de travail du *Réseau Action Climat – International* (Climat Action Network, ou CAN) circule entre les ONG et les gouvernements. Ce texte devrait être bientôt disponible en Français.

Il présente les options associatives souhaitables pour "l'après 2012" (fin de la période 2008-2012 du Protocole de Kyoto). Comme cela fait 4 ans que le sujet est régulièrement reporté au niveau des Nations Unies, ce texte associatif sera à considérer comme un élément pour amorcer les discussions avec les Etats, et entre Etats - et surtout entre "Nord" et "Sud".

La trame générale de la Note du CAN comportait 3 types d'engagements :

- un premier type visant les états industrialisés, avec un réel renforcement de leur engagement de réduction ;
- un deuxième type visant certains pays en développement, qui auraient, selon leur profil d'émetteur de GES (émissions/hbt) et leur capacité à réduire, des engagements contraignants et/ou volontaires de réduction ;
- un troisième type visant l'adaptation face aux Changements climatiques : essentiellement, comment augmenter le financement international pour assister les pays dans le be-

soin, avec un statut tout particulier pour le groupe de pays dits "des moins avancés" (PMA).

Depuis lors, le CAN avait décidé d'approfondir ces propositions pour la négociation de COP10, à Buenos Aires, en décembre 2004. Les résultats de la Conférence de Buenos Aires, plus que mitigés, obligeront certainement à revoir le projet, à tout le moins sa programmation.

Pour le 1er type d'engagements post 2012 : les discussions ONG s'orientent vers la promotion d'un - 30 % pour 2020 à la charge des pays industrialisés.

Ces réflexions vont continuer tout au long de l'année 2005, et vont devenir de plus en plus poussées, notamment avec la future entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Dans le même temps, se prépare une campagne de communication sur le respect de l'objectif ultime de la Convention cadre sur le CC : "les + 2 °C".

En parallèle, des discussions ont lieu depuis 2 ans au sein du CAN pour définir une position des ONG sur ce que signifie *réellement* l'objectif ultime de la Convention cadre ; à savoir : qu'entend-on par "*stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique*".

Depuis, divers travaux scientifiques tendent à considérer qu'il ne faudrait pas dépasser une augmenta-

tion de 2 °C de réchauffement mondial par rapport à la période pré-industrielle (1750). Cette conclusion a été reprise par le Conseil des ministres de l'Union Européenne du 25-26 mars 2004. Le CAN International pousse enfin à ce que l'année 2005 soit déclarée *l'année mondiale du climat* (à suivre)...

Au niveau européen : quel calendrier prévisionnel ?

C'est d'abord le lancement du marché européen de la tonne de CO₂ à l'échelle des 25 Etats membres (2005-2007)...

La mise en route est effective. Sur les résultats, on jugera dans quelque temps.

Ensuite, lecture et vote devant le Parlement Européen de plusieurs projets de Directives - essentiellement sur la promotion de l'efficacité énergétique :

- Directive sur l'Eco-conception (Eco design directive), visant à interdire à la vente les appareils électroménagers énergétiquement non efficaces.
- Directive sur Efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques (*Directive on End use efficiency and Energy services*) : sur la période 2006-2012, cette directive vise (dans son état actuel) à obliger les Etats à améliorer leur efficacité énergétique de 1 % par an, par rapport à un scénario de "laisser faire". Par ailleurs, elle exige une amélioration de 1,5 % pour l'énergie distribuée par et/ou vendue au secteur public.
- Directive sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, qui donnera certainement lieu à débat à propos de la place du nucléaire...

Dans ce cadre théorique, quel contexte associatif ? D'après le CAN

Europe, les points stratégiques prévisibles sont...

Un travail de suivi et de "lobbying" sur la fixation des 2èmes PNAQ (Plan National d'Allocation des Quotas d'émission de Gaz à Effet de Serre – ou GES), pour 2008-2012.

Tenant compte de la faiblesse des premiers PNAQ (2005-2007), le CAN Europe et ces principales ONG vont relancer un travail de lobbying pour renforcer les 2èmes PNAQ du marché européen (2008-2012). Ce renforcement sera d'autant plus pertinent qu'il aura lieu alors qu'il est prévu d'intégrer d'autres GES que le seul CO₂, ainsi que d'élargir la couverture des secteurs visés par le marché européen. Et d'autre part, que le Protocole de Kyoto sera alors en vigueur, dynamisant certainement l'utilisation des mécanismes de flexibilité, dont le marché international (2008), et les 2 mécanismes de projets ("Mise en oeuvre conjointe" [MOC] et "Mécanisme d'un Développement Propre" [MDP]).

En février 2005 : rédaction par le Wuppertal Institut d'un rapport commandé par le WWF Europe.

Ce rapport sera présenté aux institutions européennes, avant le conseil des ministres de mars 2005. Il aura pour principal but de présenter comment l'UE à 25 membres - voire à 30 - pourrait concrètement réduire de - 30 % ses émissions des 6 principaux GES via un ensemble de politiques et mesures à l'horizon 2020 (c'est-à-dire pour la 3ème période d'engagement sous l'égide du Protocole de Kyoto).

Trois grandes hypothèses seront développées pour atteindre les - 30 %, comprenant :

- l'utilisation (modulée) des mécanismes de flexibilité,
- l'exclusion systématique des "puits de carbone" (piégeage du Carbone

sous des formes peu appréciées par les écologistes !) comme moyen de réduction, au sens propre ; une avec sortie du nucléaire,

- l'utilisation plus ou moins importante de la séquestration et du stockage du carbone ; etc.

En mars 2005 : décision du conseil de l'UE à 25 sur leur positionnement pour leur objectif de réduction pour la période post-2012 :

Le CAN Europe et plusieurs grandes ONG ont déjà répondu à la consultation ouverte par la Commission européenne sur ce qu'elle devrait prendre comme position pour les prochaines négociations climat. Cette pression semble avoir joué favorablement, à en juger par l'attitude de l'UE à la Conférence de Buenos Aires. Le CAN Europe continuera donc à s'efforcer d'influencer le positionnement UE vers un - 30 % de réduction, avec l'accent mis sur la mise en oeuvre de politiques et mesures domestiques.

Quel positionnement sur la place de la biomasse dans le mix énergétique européen.

Une réflexion a été lancée au niveau européen depuis quelques temps, déjà. Il s'agit notamment de savoir quelle importance le CAN Europe et ses membres vont donner à la biomasse (au sens large) dans le mix énergétique (répartition des formes de production d'énergie) européen.

Cette réflexion devra/sera également étudiée à travers la réforme de la PAC, prévue pour 2006. On le sait, les écologistes (dont FNE) sont très réservés sur cette voie, qui pourrait, si l'on n'y prend garde, favoriser une relance de la grande agriculture industrielle et de l'agro-chimie. Giulio Volpi, du WWF Europe, s'est proposé en septembre 2004, pour être le modérateur d'un groupe de travail sur ce sujet, plutôt sensible. ■

* COP : Conference Of Parties (Conférence des puissances signataires)

Colette GOUANELLE,
SEPANSO Gironde

Des animaux déboussolés

Conséquences du réchauffement climatique sur la faune

Tous les modèles des chercheurs convergent : le réchauffement climatique est inéluctable.

Selon les conclusions du Comité d'Évaluation du Réchauffement Climatique de l'Arctique réuni à Reykjavik, les modifications seront encore plus spectaculaires dans les régions circumpolaires du fait de la disparition totale de la banquise en été. L'été dernier, sa superficie a diminué de 13 % et son épaisseur moyenne est passée de 3 à 2 m en 30 ans. Bien sûr, le monde de l'économie peut se réjouir en pensant à des voies maritimes, entre l'Atlantique et le Pacifique, plus courtes pendant 2 à 3 mois par an : une aubaine pour le commerce avec la Chine et le Japon. Le recul des glaces pourrait aussi, selon les experts Norvégiens, favoriser l'exploitation du pétrole que semble receler cette région. Peu importe, le risque de pollution aggragée !

Du reste, les effets sont déjà dramatiques pour la faune dont les comportements sont perturbés et qui ne trouve plus l'alimentation à laquelle elle était habituée.

Les Ours polaires, emblématiques de la banquise, n'ont plus le temps d'accumuler l'énergie nécessaire en chassant les phoques dans les trous d'eau, avant la fonte des glaces. Ils s'épuisent à nager en eau libre et les femelles ainsi affaiblies sont incapables d'allaiter leurs petits.

Les Bécasseaux maubèches, dont la migration vers les zones arctiques se trouve retardée du fait du réchauffement en Patagonie où ils hivernent, passent trop tard pour profiter de la manne que représente la ponte des

crabes. Ils arrivent donc affaiblis sur leurs lieux de reproduction ; le taux de survie a presque chuté de moitié en deux ans. On pourrait citer aussi le décalage entre le passage des Barges rousses et l'explosion de population des Coques dont elles se nourrissent. Les Limicoles sont d'autant plus menacés qu'ils ont l'habitude de faire étape dans les zones humides et que la hausse du niveau des océans risque de submerger bon nombre de zones estuariennes, de baies et de deltas.

Le réchauffement est aussi la cause de l'extension de la Taïga vers le Nord, remplaçant ainsi la Toundra qui était le lieu de reproduction de nombreux Limicoles (Bécassines, Canards Pilets, Sarcelles d'hiver).

De nouvelles espèces apparaissent dans les régions polaires : Sauterelles, Ecureuils, Rouge-gorges...

Les Rennes souffrent aussi de la raréfaction de l'herbe en été tandis que les pluies créent une couche de glace qui rend les Lichens inaccessibles en hiver.

Ces changements vont également modifier les peuplements aviaires dans bon nombre de régions : les espèces arctiques descendent moins au sud pour hiverner tandis que les migrateurs transsahariens ont tendance à rester dans nos régions (Canard souchet, pilet, Cigogne blanche...).

Du côté des poissons migrateurs,

on assiste également à des bouleversements : les bancs de Morues remontent vers le Nord et devraient disparaître des mers du Nord, de la Manche et d'Irlande pour augmenter en Mer de Barents et Groenland. Les Rougets barbets remontent vers la Manche et les Bars fréquentent désormais les mers du Nord de l'Europe.

Tous ces changements qui affectent la faune ont des répercussions sur l'approvisionnement et la qualité des aliments dont se nourrissent les populations autochtones, d'autant plus que les techniques de détection s'avèrent très coûteuses. ■

SEX-APPEAL DES HIRONDELLES DE CHEMINÉE

Les plumes extérieures de la queue des Hirondelles de cheminée mâles se seraient allongées de 11,4 millimètres, soit plus de 10 %, au cours des vingt dernières années. Or, il paraît que les femelles sont d'autant plus attirées par ces longues plumes, signe de vigueur.

Dans un article publié dans le "Journal of evolutionary biology", deux chercheurs européens (Anders Pape Moller de l'Université P. et M. Curie à Paris et Tibor Szep du Collège de Nyiregyhaza en Hongrie) font part des résultats de leurs investigations. Ils font l'hypothèse que la longueur des plumes de la queue est en rapport avec la nutrition de ces oiseaux. Les Hirondelles sont obligées de traverser le Sahara lors de leur retour d'Afrique du Sud. Les insectes se faisant rares dans les zones sahariennes dont la désertification s'accroît, les mâles les plus faibles n'arrivent plus à rejoindre le Danemark où ils se reproduisent. Seuls les plus forts, aux plumes les plus longues y parviennent. Sorte de sélection "naturelle" accélérée ! Mais cette hypothèse ne semble pas convaincre tous les scientifiques. Les scientifiques impliqués poursuivent leurs recherches.

D'après un article paru dans le New-York Times le 11 décembre 2004

Texte et photos :

Albert POURRE,
SEPANSO Pays Basque
alpourre@aol.com

Les ravins basques

Certains ruisseaux dévalent la montagne basque dans des ravins sombres.

J'ai exploré, ces derniers temps, quelques-uns d'entre eux situés au pied de la Rhune et des monts avoisinants, mais aussi dans le Jaizquibel et, quoique "botaniste" de peu d'expérience, j'y ai trouvé plusieurs plantes rares... En vous faisant partager quelques-unes de mes émotions, je souhaite vous faire deviner la richesse de ces lieux.

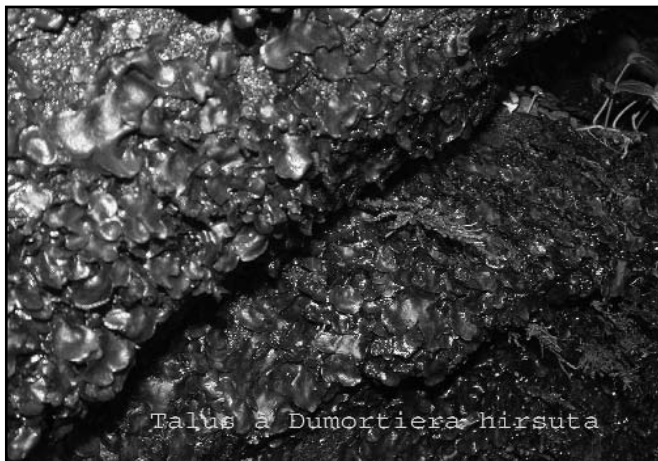
Lorsque l'on n'est plus un tout jeune homme et que l'on est chaussé de bottes, entrer dans ces ravins et s'y déplacer nécessite un peu de prudence... Les premières fois, l'on éprouve un sentiment étrange fait d'angoisse et de respect. La maigre clarté qui pénètre ici est celle d'une cathédrale. Le seul bruit entendu est celui du ruisseau qui se faufile entre mille obstacles, contournant des blocs de grés, dévalant des marches de géants ou se faufile sous les troncs pourris. L'eau est partout, elle entoure nos pas, elle nous éclabousse, elle suinte ou sort de trous noirs que l'on voit dans les berges, on la respire sous forme de brouillard... Les mousses et leurs parentes, les hépatiques, tapissent de vert les rochers, la terre, les souches, les troncs. Elles sont partout...

Sous les cieux du Pays Basque, au climat déjà si particulier, on trouve ici des conditions rares en Europe : faible lumière, humidité importante et permanente, chaleur relative avec de

faibles écarts de température. De plus, dans cet ensemble original, les trous, les cavités des berges sont autant de zones à micro-climats encore plus exceptionnels.

Voici quelques plantes rares que j'y ai rencontrées et qui ont besoin de ces conditions pour vivre :

Dumortiera hirsuta est une grande hépatique à thalle qui rappelle beaucoup le commun *Conecephalum conicum*, mais sa couleur vert sombre et son épiderme lisse l'en distinguent facilement. Qualifiée de très rare en France, elle est présente dans chacun des ravins visités où elle forme parfois de très vastes colonies.



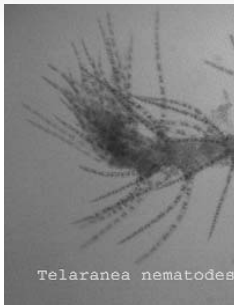
Talus à *Dumortiera hirsuta*

Jubula huchinsiae est une jolie (sous le binoculaire !) hépatique à feuilles. Celles-ci ont une longueur d'environ 0,75 millimètres, les supérieures portent de grandes dents inégales ; elles ont un lobe ventral en forme d'outre, à large ouverture, à la manière des *Frullania*. Les *Frullania*, très communes sur les troncs et aussi sur la roche, ont à subir des périodes

de sécheresse et l'on pense que leurs "outres" constituent des réserves d'eau. Pourquoi cette *Jubula*, qui vit continuellement dans l'humidité, est-elle dotée de cette sorte de récipient ? Voilà quelque chose de bien étrange... Familière des zones tropicales, elle est très rare en France.

J'ai été fort content de trouver, dans un ravin du Jaizquibel, une autre hépatique très rare, *Marchesinia mackii*, et, elle aussi, d'affinité tropicale.

J'ai recherché longtemps, sans succès, la minuscule, curieuse et très rare hépatique *Telaranea nematodes* aux feuilles filamenteuses. Aussi ai-je été particulièrement heureux lorsque le Professeur Schumacker ⁽¹⁾ l'a découverte dans le vallon du Laxia dont j'avais voulu lui montrer la richesse.

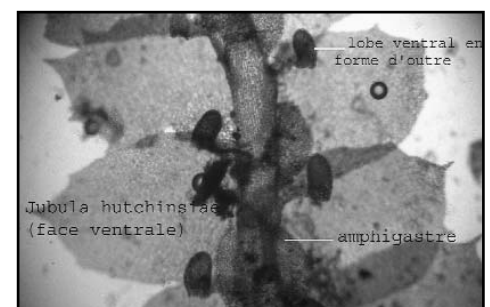


Telaranea nematodes

Longueur : environ

Plagiochila spinulosa, *Lejeunea lamacerina* et *Frullania microphylla* sont trois autres hépatiques relativement rares en France et que j'ai encore pu trouver dans différents ravins.

Deux grands bryologues, Pierre et



Jubula huchinsiae
(face ventrale)

lobe ventral en
forme d'outre

amphigastre

Valia Allorge, accompagnés parfois de leurs amis, Monsieur et Madame Jovet, ont effectué une trentaine de voyages botaniques entre 1925 et 1941 au Pays Basque et avaient longuement prospecté certains de ces ravins. Ils considéraient que les hépatiques que je viens de nommer, et deux ou trois encore que je ne désespère pas de découvrir, laissent présumer de l'existence de plusieurs autres hépatiques très rares jamais rencontrées en France. Elles sont toujours à rechercher...

J'ai trouvé, là encore, le *Fissidens polyphyllus*, une mousse élégante et vigoureuse. Cette belle espèce n'est présente en France qu'au Pays Basque et dans les Monts d'Arrée. J'avais pu déjà la voir en situation immergée dans deux petits ruisseaux à mi-pente de la Rhune. Mais, dans certains ravins, elle peut tapisser, de très belle

façon, des pans entiers de berges pour peu que l'eau y soit suffisamment abondante.

J'ai pu admirer aussi, sur des blocs de grès ou de poudingue, dans une demi-obscurité, la rare et délicate fougère *Hymenophyllum tunbrigense*.

Joie encore de rencontrer la très rare *Trichomanes speciosum*, cette célèbre fougère aux belles frondes translucides. Son prothalle⁽²⁾ (ou gamétophyte), qui est filamenteux, a la curieuse particularité de pouvoir se multiplier de façon végétative tout en restant stérile. Il forme ainsi des colonies vert foncé, parfois importantes, qui se maintiennent dans des endroits sombres et humides (cavités, fissu-

res...). Les botanistes viennent de prendre conscience que, sous cette forme, elle est sans doute assez répandue en France. Par contre, sous sa forme sporophytique, telle que je l'ai vue, elle devient de plus en plus rare (il y avait 21 stations connues au Pays Basque en 1960, il n'en restait plus que 7 en 1989, sans doute moins aujourd'hui...). En hiver, la lumière entre beaucoup plus largement dans ces ravins. La raison en est que les arbres alentours ont perdu leurs feuilles. On les aperçoit alors tous isolément et l'on se rend compte qu'ils sont fort rares et tous très vieux. La disparition du sporophyte de bon nombre de ses anciennes stations est sans aucun doute due à la raréfaction des arbres qui maintiennent l'humidité et l'ombre nécessaires à son développement.



Dimension des frondes : 30 à 40 cm

En conclusion

Il est bien vrai que les ravins basques recèlent de très grandes richesses. Certaines, comme *Trichomanes speciosum*, *Hymenophyllum tunbrigense* ou encore *Soldanella villosa*, sont bien connues des botanistes. Par contre, parce que la bryologie est fort peu pratiquée, la présence de certaines hépatiques rares est ignorée. D'autre part, il est fort probable que la vie animale, dans ces endroits originaux, doit offrir, elle aussi, quelques particularités.

Les abords de ces ravins se dépeuplent peu à peu de leur couverture arborée et la modification des conditions climatiques qui en résulte est une menace pour certaines espèces.

Il appartient aux naturalistes, aux conservatoires et aux associations de

faire connaître l'importance de tels endroits et d'œuvrer pour que toutes les mesures soient prises pour les préserver. ■



Dimension des frondes : 5 à 8 cm

J'ai eu également la chance de voir la belle et très rare *Soldanella villosa*. Elle n'est présente en France qu'au Pays Basque, dans deux ou trois de nos ravins.



(1) Université de Liège, spécialiste des hépatiques.

(2) Le prothalle (ou gamétophyte) d'une fougère est une plantule née de la germination de la spore. Il se présente, le plus souvent, sous la forme d'une très petite lame chlorophyllienne souvent en forme de coeur. Dans des organes particuliers, il produit les gamètes. Ceux-ci, après avoir fusionné, seront à l'origine de la plante achevée (ou sporophyte) qui, à maturité, produira de nouvelles spores.

Sorties de mars

Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphane BUILLES :
SEPANSO - 05.56.91.33.65

"En mars, quand il fait beau, prends ton manteau...
...et viens te balader avec la SEPANSO." (dicton du mois)

Mardi 1^{er} mars ■■■■■ Grenouilles et crapauds
Un diaporama et une sortie nocturne pour découvrir la biologie et les critères de détermination des principales espèces du département de la Gironde.

✓ RN Bruges (20 H à 22 H 30) Gratuit

Mercredi 2 mars ■■■■■ Visite guidée
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit



Vaches Marines à Cousseau

Photo : RN Cousseau

Dimanche 6 mars ■■■■■ Visite guidée
Découverte de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.
(inscriptions auprès des offices de tourisme de Lacanau et Carcans-Maubuisson)

✓ RN Cousseau (9 H 30 à 12 H 30) Gratuit

Dimanche 13 mars ■■■■■ Visite guidée
Au fil des saisons, accompagné d'un guide naturaliste, sortez des sentiers battus et venez découvrir la faune et la flore de la Réserve naturelle des marais de Bruges.

✓ RN Bruges (9 H 30 à 12 H) Gratuit



Héron garde-boeuf sur un poney à Bruges Photo : A.L. Delhorbe

Offices du Tourisme

Lacanau : tél. 05.56.03.21.01

Carcans-Maubuisson : tél. 05.56.03.34.94

La colonne des internautes

Une fois n'est pas coutume, la colonne des internautes de ce numéro ne sera pas réalisée par Sévane Maslak... que nous retrouverons, rassurez-vous, dès le prochain numéro ! En effet, la modestie de notre internaute de choc l'a conduit à nous cacher son propre site. Passionnée par la photo, et en particulier la photographie macro, elle vous invite à découvrir une sélection de ses plus belles photos naturalistes, pour la plupart prises au gré de ses promenades dans la région du Nord où elle demeure, à l'adresse suivante :

<http://sevane.chez.tiscali.fr/>



Ses sujets de prédilection : les Fleurs sauvages dont vous trouverez une magnifique collection classée par familles ; les Insectes avec une préférence pour les libellules, papillons et leurs chenilles aux couleurs souvent saisissantes ; mais aussi les tritons, salamandres et autres Amphibiens dont elle croise le chemin... Si le soleil et la couleur vous manquent en ce mois de janvier, alors un petit tour sur ces pages devrait vous faire le plus grand bien. En plus, Sévane étant avant tout une scientifique rigoureuse, chaque espèce est soigneusement déterminée.

Si vous étiez tenté par un petit voyage dépaysant, sachez que vous trouverez également sur le site les photos de son dernier séjour sur l'île Madère... Et là, plus d'hésitations, vous partez !

Mis en ligne depuis début 2004, le site s'enrichit chaque mois de nouvelles prises de vue et les débuts sont des plus prometteurs : certaines photos sont tout simplement sublimes et plusieurs, grâce au goût de la photographe et à ses cadrages originaux (mention spéciale pour le pissenlit), deviennent de véritables petits bijoux.

Et comme elle n'est pas bêcheuse, notre amie a ajouté une page de liens vers les plus beaux sites de photos naturalistes. De quoi rester connectés des heures, pour le plus grand plaisir des yeux... et patienter jusqu'au retour du printemps. Merci les artistes !

Pas de radioactivité dans nos assiettes !

Pétition pour des aliments non contaminés

L'âge de l'atome

A l'aube du XX^{ème} siècle, ni les agriculteurs, ni les consommateurs n'avaient à se soucier des pollutions radioactives. En 1945, les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki marquèrent le début de la course à l'armement nucléaire. Puis, l'atome civil prit son essor avec, notamment, la construction de centaines de réacteurs électronucléaires.

Pour mettre au point leur armement, 5 Etats (USA, URSS, Royaume-Uni, France et Chine) ont fait exploser **plus de 500 bombes atomiques** dans l'atmosphère. Ces essais ont provoqué une contamination généralisée qui n'a pas épargné notre territoire. Tout comme les retombées de **Tchernobyl** ne se sont pas arrêtées à nos frontières. S'ajoutent à ces pollutions, les apports chroniques des **installations nucléaires**. Qu'elles soient civiles ou militaires, elles disposent d'autorisations pour rejeter leurs effluents radioactifs dans l'air, les fleuves et les mers. Il faut également tenir compte de l'héritage du passé et notamment des mines d'uranium.

Heureusement pour nos cultures, en dehors des milieux forestiers, le sol retient assez fortement la plupart des polluants radioactifs et les plantes restent relativement épargnées. Quoi qu'il en soit, dès lors que de la radioactivité artificielle est présente dans les cultures de telle ou telle région, la situation est analysée comme une pollution car :

La norme, c'est l'absence de contamination des aliments

Si, par exemple, du plutonium ou du cobalt 60 sont détectés dans des poireaux ou des tomates, il va falloir rechercher l'origine du problème, évaluer les risques et demander des comptes aux responsables. De plus, grâce aux démarches conduites par la CRIIRAD en 1998-2001, la réglementation française stipule que **tout ajout de radioactivité dans les aliments est strictement interdit**.

Certes, des limites de contamination dite "*acceptable*" ont été fixées aux niveaux nationaux et internationaux. Mais **elles ne**

s'appliquent qu'en situation de crise et sur une durée limitée.

Face à l'urgence, on tolère la consommation d'aliments contaminés, à condition qu'ils ne dépassent pas les limites (au-delà, ils doivent être éliminés et les producteurs indemnisés). La consommation de ces aliments dits faiblement contaminés n'est pas sans risque, aussi doit-elle durer le moins longtemps possible (cf. les études du Professeur Bandajevsky sur les incorporations chroniques de césium 137).

Des projets irresponsables

La légalisation de la contamination des aliments est programmée pour 2005 !

Deux projets internationaux, pris sous la pression du lobby nucléaire, vont complètement changer la donne : **la norme ne sera plus l'absence de pollution mais une contamination décrétée acceptable par les autorités.**

Le premier projet émane de la Commission du Codex Alimentarius, une structure placée sous la double responsabilité de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO). À la demande de l'AIEA, l'agence internationale de promotion du nucléaire civil, elle est sur le point d'adopter **une norme autorisant l'importation et l'exportation des denrées alimentaires contaminées**. L'autorisation sera délivrée sans limitation de temps et sans qu'il soit nécessaire de la justifier par une situation de crise (accident, guerre). La seule condition requise est que le taux de polluants soit inférieur à des seuils compris **entre 1 et 10.000 becquerels par kilo (Bq/kg)** : 1 Bq/kg pour les produits les plus radiotoxiques comme le plutonium et jusqu'à 10.000 Bq/kg pour les produits supposés les moins radiotoxiques comme le tritium.

Le second projet émane de la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique), une instance interna-

La CRIIRAD se bat contre ces projets. AIDEZ-LA !

En diffusant cette information

En signant (et en faisant signer) la pétition "Pas de radioactivité dans nos assiettes" que vous trouverez au verso de cette page

Vous pouvez également signer la pétition en ligne ou la télécharger sur le site :

<http://www.criirad.com>

tionale de référence. Ses recommandations servent en effet de base à l'élaboration des textes qui régissent notre protection contre les rayonnements ionisants. Son projet pour 2005 recommande l'instauration de "**seuils d'exclusion**". En dessous de ces seuils, la contamination des déchets, matériaux, sols, objets et aliments ne sera plus prise en compte : **la radioactivité n'aura plus d'existence légale et nous n'en serons plus protégés**. Du lait à 90 becquerels d'iode 131 par litre pourra être librement commercialisé et utilisé sans restriction pour l'alimentation des enfants, y compris des nourrissons ! Tans pis pour l'irradiation de leur thyroïde et pour leur développement !

Pour faire accepter leurs projets, la CIPR et la Commission du Codex affirment que **les risques sont négligeables. C'est totalement FAUX**. Les calculs montrent en effet que les niveaux de risque induits par ces projets sont inacceptables, **de 100 fois à plus de 10.000 fois supérieurs au niveau de risque dit négligeable**.

L'avenir est entre nos mains !

Si personne ne bouge, nous sommes condamnés, à court terme, aux aliments radioactifs. Ni les producteurs, ni les consommateurs ne pourront plus s'y opposer puisque cette contamination sera devenue légale.

Il reste peu de temps mais rien n'est encore perdu. Au cours des douze dernières années, grâce au soutien de la population, la CRIIRAD a fait échouer plusieurs projets similaires. Tout dépend de l'importance de la mobilisation ! ■

POUR DES ALIMENTS NON CONTAMINÉS



*Pas de radioactivité dans
nos assiettes !*



Je m'oppose aux projets de normes (*) autorisant sans réserve le commerce et la consommation des aliments dits « faiblement » contaminés.

La contamination devenant légale, les producteurs et consommateurs victimes des pollutions n'auront plus aucune possibilité de recours.

Or, ces projets impliquent des niveaux de RISQUE totalement INACCEPTABLES, en particulier pour les ENFANTS !

Je demande à la CRIIRAD d'effectuer toutes les démarches nécessaires (aux niveaux français, européen et international) pour préserver ma SANTÉ et obtenir que l'ABSENCE de POLLUTION reste la NORME.

(*) Projets de la CIPR et de la Commission du Codex alimentarius.

Nom et prénom	Adresse	Pays	Signature
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	
		France	

Pétition lancée par la CRIIRAD

Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité
Date de lancement : 15 septembre 2004 - Durée de validité : jusqu'au 31 mars 2005

A renvoyer avant fin mars 2005 à :

CRIIRAD, 471 avenue Victor Hugo, 26000 Valence, France (ou par télécopie au 04 75 81 26 48).
Téléphone : 04 75 41 82 50 - Site Internet : « www.criirad.org ».

Les pétitions originales seront adressées aux autorités françaises. Les photocopies seront envoyées au Parlement européen, à la Commission Internationale de Protection Radiologique ainsi qu'à l'ONU (Commission du Codex Alimentarius).

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SECRETARIAT - PERMANENCE

1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
 Adresse électronique : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet : <http://assoc.wanadoo.fr/federation.sepanso/>

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des sociétés de protection de la nature, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

SEPANSO PAYS BASQUE Hôtel de la Mairie - BP 21 - 64990 SAINT-PIERRE-D'IRUBE

SEPANSO BÉARN MJC du Laiü - Avenue du Loup - 64000 PAU
 Tél. 05.59.84.14.70
 Adresse électronique : sepansobearn@wanadoo.fr

SEPANSO DORDOGNE 13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
 Tél-Fax. 05.53.73.12.71
 Adresse électronique : sepansodordogne@wanadoo.fr

SEPANSO GIRONDE 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75

SEPANSO LANDES Chez Monsieur Georges CINGAL
 1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
 Tél. 05.58.73.68.11 - Fax. 05.58.73.14.53
 Adresse électronique : georges.cingal@wanadoo.fr

SEPANSO LOT-ET-GARONNE Chez Madame Nicole DUPOUY - Jean Blanc - 47220 FALS
 Tél-Fax. 05.53.67.14.11

AQUITAINE ALTERNATIVES Maison de la nature et de l'environnement
 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél-Fax. 05.56.91.81.95
 Adresse électronique : aquitaine-alternatives@wanadoo.fr

CREAQ Maison de la nature et de l'environnement
 Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine 3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
 Tél-Fax. 05.57.95.97.04
 Adresse électronique : creaq@wanadoo.fr

LPO AQUITAINE 109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
 Ligue pour la Protection des Oiseaux Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
 Adresse électronique : aquitaine@lpo.fr

Adhésions - Abonnements 2005

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion individuelle | 16 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion individuelle + abonnement à la revue Sud-Ouest Nature | 30 € |
| <input type="checkbox"/> Abonnement à la revue Sud-Ouest Nature (4 numéros) | 19 € |

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : Pierre Davant
 Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - S. Bardet - F. Couloudou - P. Delacroix - C. Gouanelle - E. Stonestreet
 Mise en page : K. Eysner



Photo de François Merlet, prise à Lhers, en Vallée d'Aspe, le 27 juillet 1967 après de très nombreuses nuits de veille et sans la technique d'aujourd'hui. Nous tenons, ici, à remercier son auteur, qui, le premier, a photographié les ours pyrénéens, et qui les a tant aimés.